



Commission Architecture Urbanisme Paysage

26 novembre 2024

Le territoire du Parc

QUELQUES CHIFFRES

67 000
hectares

70
communes

131 000
habitants



Ordre du jour



- Rappel du fonctionnement
- Réalisation 2023 – 2024
- Programme d'actions 2025 et les projets

Rappel du fonctionnement

- **Une commission plénière annuelle**
 - Bilan annuel
 - Présentation programme d'action

- **Un groupe « Gestion de projet »**
 - Etude des projets à présenter au bureau syndical pour validation des demandes de subventions

Architecture

Réalisations 2023 – 2024

- **Rappel des missions de l'architecte du PNR**

Commission AUP : conseils – cahiers de recommandations architecturales – jury – esquisses – études d'aménagement

Commission Agriculture : intégration des bâtiments agricoles

Commission PHC : réhabilitation du petit patrimoine rural

Commission Finances : travaux à la Maison du Parc

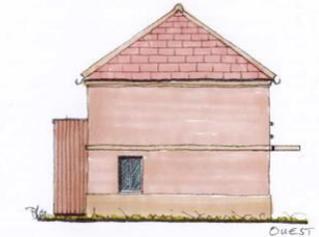
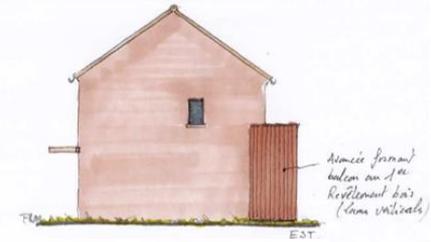
Commission RENEK : accompagnement pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

Architecture

○ Conseils en architecture



Gouvieux



Luzarches

○ Conseils en architecture



Ver sur Launette

Cahiers de Recommandations Architecturales

MAISONS DE FERMES RURALES

CARACTÈRE HABITAT / TRAVAIL

Rappel réglementaire :

« avant toute demande d'ouverture de travaux (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable), consulter, en mairie, le règlement d'urbanisme local (Plan Local d'Urbanisme) pour connaître les règles et les servitudes applicables à la parcelle où se situe le projet » Le recours à un architecte est obligatoire sauf pour les particuliers construisant pour eux-mêmes une construction de surface de plancher ou d'emprise au sol inférieure à 150m².

Pour respecter le caractère de la forme rurale lors d'une réhabilitation, il faut observer sa situation, son environnement, ses volumes généraux, ses proportions, ses matériaux de construction, la répartition des ouvertures, la structure du bâtiment...

RECOMMANDATIONS

Extension des volumes :

- Toute extension doit prendre en compte l'état du bâti existant
- Avant d'envisager des travaux d'extension, examiner les possibilités offertes par l'ensemble des surfaces disponibles de tous les bâtiments constituant la ferme (les combles et les corps annexes). Sinon, l'extension doit présenter un volume de dimensions plus réduites que la construction principale
- Harmoniser les matériaux, les textures, les couleurs, les ouvertures et les pentes de toit pour créer un ensemble homogène et harmonieux entre l'existant et l'extension

Modification de la toiture :

- Conserver si possible les souches de cheminée en briques ou pierre au droit des refends ou selon les conduits pré-existants
- Privilégier les lucarnes côté cour intérieure en harmonie avec les baies de la façade et les travées en place
- Privilégier en couverture, la petite tuile ancienne
- Ne pas modifier, dans la mesure du possible, les pentes de toit existantes, sauf pour restaurer les pentes d'origine

Désordres courants



Entretien

RECOMMANDATIONS

Pathologies courantes

Maçonnerie :

- creusement de la pierre par disparition du calcaire, érosion, desquamation, alvéolisation ou dissolution laissant la pierre à nu. L'eau s'infiltre et, avec le gel, fait éclater la pierre.
- rejointoiement du mur en moellons n'est pas assuré, provoquant des infiltrations d'eau
- efflorescence sur les parements due à la cristallisation de sels en surface.

Enduit :

- désagrégation de l'enduit ciment ou enduit non adhérent au support, fragilisant les matériaux de structure. Un enduit imperméable ne laisse pas respirer la structure (migration de la vapeur d'eau), conduisant à un taux d'humidité trop important ou à un assèchement.
- creusement de l'enduit par saignées, caractère toxique d'une maladie de l'enduit (micro-organismes).

Structure :

- pièces de bois dégradées par l'humidité, les xylophages et/ou les champignons
- bois mis à nu et non protégé, fortement soumis aux intempéries. Sans protection extérieure, le bois perd ses caractéristiques mécaniques, notamment en bout de poutre, là où l'eau s'infiltre, favorisant les altérations.

Structure :

- corrosion des fers ou des ferrallages des revêtements, mis à nu avec fêlèvement du revêtement. Le manque de protection de la poutre métallique ou de ferrillage de fers et la qualité atmosphérique sont souvent à l'origine de ce désordre.

Menuiseries extérieures :

- désagrégation de l'enduit entraînant des désordres au niveau du linteau favorisant les infiltrations sur les scellements des menuiseries
- écaillage des peintures, mise à nu du bois ou du métal. Le matériau des volets ou des portes n'est plus protégé. Risque de pourrissement des bois et/ou corrosion du métal.

Couvertures :

- le dessèchement des tuiles, les chocs provoquant des infiltrations d'eau et une prise au vent
- le manque d'entretien des ouvrages de couverture et des gouttières peut favoriser le développement de mousses et végétaux
- la mauvaise mise en œuvre et les déformations des ouvrages provoquant des infiltrations.

Nota bene :

- l'intervention d'un professionnel (architecte, ingénieur expert, entreprise spécialisée...) peut être nécessaire pour vérifier certains éléments (peu ou pas de traitement).

Préconisations

- après purge des parties altérées, pratiquer un réglage avec mortier de chaux aérienne et de poudre de pierre. Si les pierres sont très altérées, les remplacer en maintenant une résistance, une porosité et une capillarité élargies à celles d'origine
- brosser soigneusement les infiltrations d'eau puis reprendre le rejointoiement des pierres avec un mortier de chaux naturelle
- piocher les enduits altérés et refaire un nouvel enduit avec des matériaux respirants comme les enduits à la chaux naturelle (sans ciment). Pour les pigeons très exposés, prévoir éventuellement une protection supplémentaire (type zinc bardege...) et le PLS le permet.
- laver à l'eau claire avec un brossage doux. Selon la dégradation, reprise totale ou ponctuelle de l'enduit.
- faire appel à un expert bois ou à une entreprise spécialisée afin de déterminer si le traitement doit être de surface, à cœur ou si la pièce de bois doit être changée
- protéger le linteau et les bouts de poutres en façades par un enduit à la chaux, au plâtre ou par un chaulage avec des matériaux respirants.
- diagnostiquer l'origine du sautoir visible de la stabilité de l'ouvrage. Dégrader les fers à béton par burinage ou sablage jusqu'à trouver un acier sans passer les fers. Appliquer le produit anticorrosion ou remplacer les fers si nécessaire.
- dégager des joints, vérification des structures sur la maçonnerie, reprise de l'enduit
- les peintures sont à rebâter tous les 5 à 10 ans. Grande discrétion : une peinture d'impression, une couche intermédiaire et une couche de finition. Les pièces de bois encadrées dans la maçonnerie ne doivent pas être en contact avec l'air.
- les tuiles ne doivent pas être changées si elles ne sont pas cassées. Observer : si elles ne sont pas cassées... enlever les tuiles, gratter la mousse, puis repiquer les tuiles en vérifiant leur qualité. jets d'eau et sablage sont à proscrire, ils favorisent le dessèchement et les infiltrations d'eau
- vérifier régulièrement l'état des structures et raccords (pourrait être...) de la maison
- vérifier que les gouttières et/ou les descentes ne sont pas obstruées ou percées.

Saint-Vaast-de-Longmont

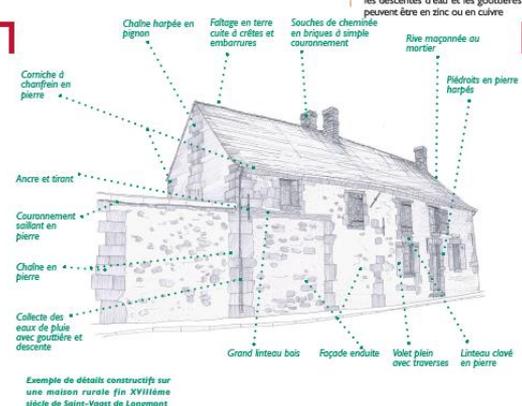
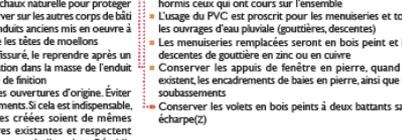
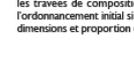
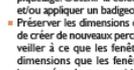
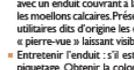
DÉTAILS CONSTRUCTIFS RECOMMANDATIONS

Fondations, murs, planchers, charpente :

- Tenir compte de l'ancienneté de la construction et de sa structure lors d'une réhabilitation
- Faire un sondage sur les fondations en cas de surélévation ou extension (les fondations anciennes ont été conçues pour des murs et un bâtiment de dimensions petites)
- Porter une attention particulière à la répartition des charges dans le mur et à ses renforts (chaînes, harpages, linteaux, drains...) pour ne pas amoindrir sa résistance. La charpente ne doit pas être liée à la maçonnerie mais s'appuyer sur elle
- Ne pas décompresser les maçonneries de remplissage des murs (ne pas les dénager), ne pas les déstabiliser

Enduit, modénatures, zinguerie :

- Choisir une solution de nettoyage qui n'endommage pas les matériaux et les modénatures de la façade, préférer le lavage à l'eau basse pression et le brossage doux. Ne pas utiliser les jets haute pression ou les sablage ni les produits dangereux pour l'environnement
- Conserver les enduits et leurs finitions (carré et bandeau en enduit lisse), l'enduit partiel à la protection du mur et ralentit son vieillissement
- Conserver et entretenir les éléments existants ouverts de décor des toitures (ép, lambrequin, orbe)
- Conserver et restaurer les modénatures existantes pour ne pas altérer le parement de la façade et la structure du bâtiment, respecter les matériaux d'origine (garniture, brique)
- Ne pas ajouter de modénature quand elle n'existe pas
- Ne pas ajouter d'éléments d'ornementation non fonctionnels ni de matériaux étrangers à l'architecture locale (type ferme grise...)
- Veiller à l'entretien des éléments composant les encorbellements
- Entretien des zinguries (descentes d'eau pluviale, gouttières, bordes de protection) essentielles à la longévité du bâtiment ; les descentes d'eau et les gouttières peuvent être en zinc ou en cuivre



Exemple de détails constructifs sur une maison rurale fin XVIIIème siècle de Saint-Vaast de Longmont

Cahiers de Recommandations Architecturales

Nota bene :

« Les travaux de modifications de façades sont soumis à Déclaration Préalable (modification de balis, changement de menuiserie, ajout de volet, modification de toits...) pour le rejointoiment et les enduits, préférer toujours les mélanges sable-chaux-eau étou le plâtre aux produits prêts à l'emploi » Les enduits traditionnels 3 couches de chaux naturelle sur les anciennes maçonneries permettent au mur de respirer » sur les anciennes maçonneries, les enduits imperméables (de type plastique ou non microporeux), le plâtre, le ciment, les enduits monocoques sont à proscrire « La finition lissée ou coupée de l'enduit évite les saillures » les hydrofuges ne sont pas nécessaires « Pour harmoniser l'ensemble de la façade, briques ou pierre peuvent recevoir une finition au lait de chaux » nettoyer pierre et brique de manière non abrasive pour préserver calcul espèce « à la fin d'un rejointoiment, laver les briques avec de l'eau acidulée » les couches de chaux crues sont massives en pierre de taille ou brique ancienne « les antennes paraboliques sont assimilées à un emplacement judicieusement choisi sous visible de l'espace public et sont d'une teinte proche des matériaux "support" » conserver et entretenir les anciennes peintures lorsqu'elles existent.

MATÉRIEAUX RECOMMANDATIONS

Pour restaurer les façades :

- Employer moellon, élément de pierre de taille identiques à ceux existants (dimensions, forme, nature du matériau, résistance, teinte)
- Respecter le calépin (ou appareillage) du mur de pierre ou de moellon
- Entretien les éléments caractéristiques : ouvrages en saillie, feronnies
- Dégarnir et humidifier suffisamment les joints avant le rejointoiment
- Rejointoyer la pierre ou le moellon au mortier de chaux en respectant la nature, et l'épaisseur des joints pour garantir une harmonie générale du mur
- Réaliser sur les moellons un enduit couvrant à base de chaux à finition recoupée au même ras (si en retrait, si en saillie) que les encadrements de fenêtre et les chaînages d'angle en pierre de taille. Sauf sur les pignons et les murs de clôture en moellon généralement apparent ou enduits « à pierre vue »
- Si les moellons calcaires ou de grès sont de bonne qualité (non gélés), le nouvel enduit peut laisser apparaître la tête des moellons saillants selon les typologies
- Laver le moellon apparent ou la pierre de taille d'une manière non abrasive pour ne pas altérer le matériau.
- Réparer la pierre avec un mortier à base de chaux et poudre de pierre ou par greffe. Réaliser des joints minces à la chaux au nu des pierres

Pour restaurer la toiture :

- Ne pas faire déborder exagérément la couverture en rive (rive scellée au mortier) et à l'égoût à l'exception de certaines maisons rurales équipées d'arbres de chevrons débordants (queue de vache)
- Conserver coyaux, about de chevron.
- Ventiler la couverture pour qu'elle "respire", surtout en cas de comble isolé, grâce à :
 - une superposition imparfaite des tuiles traditionnelles,
 - la présence de châtreaux,
 - des trous d'aération en terre cuite, de même ton que la tuile ou l'ardoise
- Conserver les mitrons en terre cuite
- Pour réaliser une couverture en tulle plate :
 - utiliser des tuiles de dimension 17 x 27 cm moyen, posées à joints croisés avec un recouvrement aux deux tiers (60 à 80 tuiles au m²)
 - ne pas poser de tuile de rive. Préférer le scellément des tuiles au mortier
 - réaliser un fâlage à crétes et enbarbures
 - recupérer les tuiles anciennes en bon état et les paracher avec les tuiles neuves pour éviter un aspect trop rigide
- Pour réaliser une couverture en ardoise :
 - utiliser des ardoises de dimension 20 x 30 cm, posées droites (40 ardoises au m²) à pureau régulier (9 cm en moyenne)
 - préférer la pose d'une solive de rive recouverte d'une bande de zinc ou plomb
 - en fâlage, mettre en forme des pièces façonnées en plomb ou en zinc
- Pour réaliser une couverture en tulle mécanique :
 - utiliser des tuiles de dimension 22 x 33 cm ou 27 x 45 cm (22 tuiles au m²)
 - réaliser un fâlage avec des tuiles fabriquées à emboîtement, antefixé et épis.
 - conserver les éléments en bon état et trouver un modèle de tuiles se rapprochant au plus près de celui d'origine

APPROCHE ENVIRONNEMENTALE RECOMMANDATIONS

Nota bene :

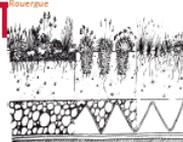
« L'éco-construction, l'écogestion, l'attention portée aux confort thermique, acoustique, olfactif, sonore, visuel, l'attention aux effets sur la santé des habitants sont les fondements de l'approche environnementale de la construction.

Maison dans le Perche, archi. Sanio Cortese



Maison intégrée au site naturel, avec utilisation passive de l'énergie solaire, une isolation renforcée, des doubles vitrages solaires, un jardin d'hiver, une mise en œuvre de matériaux recyclables et des finitions saines, un choix d'essences de bois naturellement durables, l'épuration des eaux usées et des eaux vannes par des lits à microphytes

Source : toits et murs végétaux, Nigel Dunnett et Noel Kingsbury, édition du Courcier



Coupe transversale d'un toit végétalisé ; la strate végétale peut être faite de jeunes plants. Une membrane d'étanchéité assure la protection contre les infiltrations

Source : Ademe



Conception d'une ressource par géothermie pour l'approvisionnement du chauffage

Matériaux et techniques

Le choix des principes constructifs et des matériaux mis en œuvre est essentiel. Une maison à ossature bois est, par exemple, rapide à assembler et permet un chantier propre. Les panneaux sont préfabriqués en usine, et posés sur un sous-bassement en maçonnerie construit sur site. D'autres matériaux : brique monomur, pierre, béton, ont également des propriétés intéressantes pour la préservation de l'environnement.

Hormis sur le bâtiment traditionnel, une isolation par l'extérieur peut être étudiée afin d'éviter les ponts thermiques, sources de déperdition. Cependant, elle ne doit pas recouvrir les menuisures d'origine. Les doubles et triples vitrages renforcent l'isolation, protègent autant du chaud que du froid

Une toiture végétalisée régule la température à l'intérieur de la maison et soie du froid en hiver pour un entretien très réduit. Elle permet également un drainage des eaux de pluie et une réduction des nuisances sonores

Les ressources naturelles : soleil (géothermie), végétal (chaudière bois, bio-masse), fournissent une énergie renouvelable permettant d'économiser les énergies fossiles

Les panneaux photovoltaïques (électricité) apportent de l'énergie, alors que les panneaux thermiques fournissent air chaud et eau chaude et les panneaux vitrés la chaleur par effet de serre. Une installation solaire doit être parfaitement intégrée à la construction par l'emplacement choisi en tenant compte des contraintes techniques, des dimensions des panneaux et de leur aspect. Elle ne doit pas être perceptible depuis l'espace public et le paysage environnant. Actuellement, la législation évolue vers une autorisation plus large des installations des panneaux solaires

Enfin, une économie d'eau peut être mise en place par la récupération des eaux de pluie depuis les descentes de toit, puis le stockage dans une citerne avant rempli pour le jardin ou dans le circuit interne de l'habitation après filtrage. Les noues ouvertes ou paysagères peuvent servir à filtrer les eaux de ruissellement pour les récupérer via des cuves de rétention et le réseau domestique.

Les architectes du Parc Naturel Régional et ceux du CAUE sont à même d'aider tout candidat à concevoir une maison avec une approche environnementale et à l'orienter vers une documentation spécifique.



Maison profitant des apports solaires maximum en journée (orientation sud pour chaleur et luminosité naturelle) grâce à de grandes baies vitrées et des panneaux photovoltaïques



Nouveau paysagère favorisant l'infiltration douce et la récupération via un réseau



Toit végétalisé, agréable dans l'environnement, favorisant la biodiversité en apportant des solutions pour la gestion de l'eau et les énergies

Source : Architecture écologique, Dominique Gouzin-Müller, éditions Le Moniteur

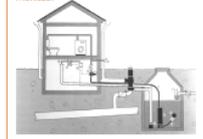


Schéma d'une installation de récupération des eaux de pluie avec citerne enterrée et pompe immergée

Fresnoy-le-Luat

Règlementation

DESRIPTIF

PNR Oise Pays de France

Afin de préserver le caractère architectural du territoire, il est nécessaire de se référer aux règlements urbains appropriés. En fonction des modifications d'un bâtiment existant ou bien de la création d'une nouvelle construction, un document d'urbanisme sera associé à chaque intervention.

Selon la zone dans laquelle se situe le bâtiment les prescriptions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) peuvent être amenées à changer. En effet, l'on distingue le centre ancien historique (zone UA), des extensions récentes du village de type pavillonnaire (zone UD). Il s'agit donc de se référer aux bons documents d'urbanisme, selon sa zone d'habitation. Dans certains cas, la consultation de l'Architecte des Bâtiments de France peut être requise.

Préserver des jardins enherbés afin de favoriser le développement de la faune et de la flore

Nouveaux paysagères favorisant l'infiltration douce et la récupération via un réseau

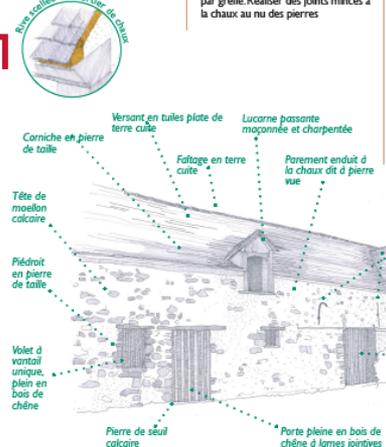
Toit végétalisé, agréable dans l'environnement, favorisant la biodiversité en apportant des solutions pour la gestion de l'eau et les énergies

Source : Architecture écologique, Dominique Gouzin-Müller, éditions Le Moniteur

Schéma d'une installation de récupération des eaux de pluie avec citerne enterrée et pompe immergée

	DP	OU	PC ?
Réfection ou modification de la toiture			PC
Ravalement de façade			PC
Mise en peinture			PC
Changement de menuiseries			PC
Changement de destination : exemple transformation d'un garage en pièce d'habitation			PC ou
Perçage ou modification de baie			PC
Création ou modification d'une fenêtre de toit type châssis tabatière			PC
Édification et/ou modification d'une clôture ou d'un mur			PC
Piscine entre 10 m ³ et 100 m ³			PC
Piscine couverte dont la couverture a une hauteur > 1,80 m			PC
tensions : canopies, les vérandas ou les pices supplémentaires			PC
Abri de jardin			PC

> Pour plus de détails voir le verso



Exemple d'un commun de maison de maître

○ Esquisses architecturales de projet

Projet de cantine et de salles de classes à Thiers-sur-Thève



Esquisses architecturales de projet

Projet de cantine et de salles de classes à Thiers-sur-Thève



Esquisses architecturales de projet

Projet de cantine et de salles de classes à Thiers-sur-Thève



Une ossature végétalisée pour la rétention,
un espace protégé pour minimiser l'échauffement.



Projet 3



○ Jury de concours – Chantilly



Espace Bouteiller



Urbanisme

Réalisations 2023 - 2024

- Urbanisme

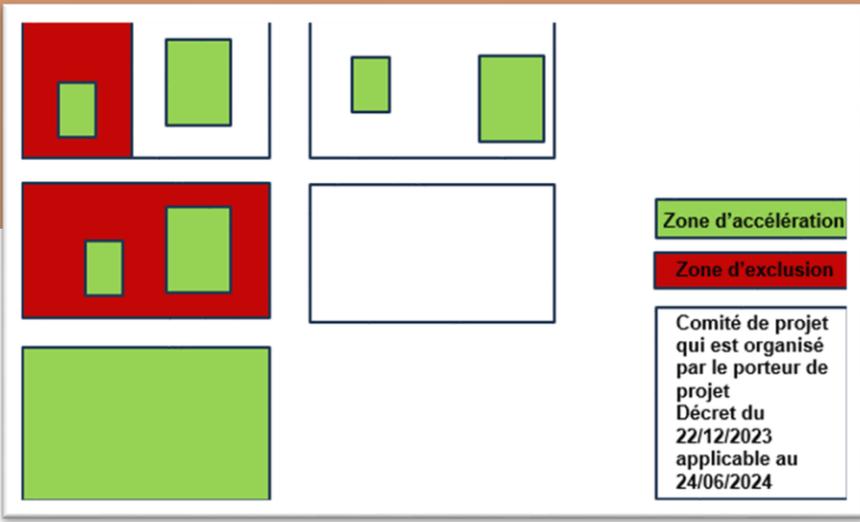
○ PLU : suivi, conseil, avis

Etat d'avancement des procédures	Délibération lancement	Débat PADD	Arrêt projet	Avis PNR	Présentation avis à l'enquête publique	Approbation PLU
THIERS SUR THEVE	révision	x	x	avis en Bureau		
MORTEFONTAINE	élaboration	x	x	avis en Bureau		
BARBERY	modification	x	x	avis en Bureau		
LUZARCHES	révision	x	x	avis en Bureau	fait	x
MAFFLIERS	modification			pas d'avis		
VILLIERS-ADAM	2 rév et 2 modif			fait	fait	
VERNEUIL-EN-HALATTE	révision	x				
APREMONT	révision					
FONTAINE-CHAALIS	révision					
VILLERS-SAINT-FRAMBOURG-OGNON	élaboration	x				
ASNIERES-SUR-OISE	révision	x?				
PRESLES	révision	x				
SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	révision	?				
COYE-LA-FORET	révision					
CREIL	révision					
SENLIS	révision	x				
AUGER-SAINT-VINCENT	élaboration					
MONTLOGNON	élaboration					
BOREST	modification					

Urbanisme



Assistance à la détermination des zones d'accélération des Energies renouvelables



Mortefontaine			TYPE D'ESPACES AU PLAN DE REFERENCE DE LA CHARTE													
Mise à jour 09/02/2024			En enveloppe urbaine et tissu diffus du Plan de Référence de la Charte		Les espaces à préserver en raison des enjeux écologiques, paysagers ou patrimoniaux						Les espaces restants					
			En périmètre MH Zone village	Hors périmètre MH Zone pavillonnaire	1er cas		2ème cas			3ème cas						
			Charte / PLU	Charte / PLU	Natura 2000	Corridors écologiques et axes de déplacement diffus -	Fonds de vallée et zone humide	Espaces boisés	Zones d'intérêt et de sensibilité paysagère	Site d'intérêt écologique	Grands Domaines	Espaces agricoles,	parcs de loisirs et golfs,	espaces à vocation hippique,	aérodromes civiles et militaires et pistes d'essais	
			Charte / PLU	Charte / PLU	Décret	Charte	Charte	Charte	Charte	Charte	Charte	Charte	Charte	Charte	Charte	
TYPE D'ENERGIES			Zones d'accélération possibles													
Nature de l'énergie	Type d'installation	N° Etat														
Chaleur renouvelable	géothermie de surface	01	oui	oui							oui	oui	oui	oui	Urbanisme sur le bâtiment	
	géothermie profonde	02	oui	oui							oui	oui	oui	oui		
	Solaire thermique	06	non	oui							non	non	non	oui		
	Biois énergie	02	oui	oui							oui	oui	oui	oui		
Méthanolisation	Chaleur fatale de récupération : data centers, URDM, Eco-usines	08	X								Exclusion	Exclu	Sans objet	non		
	Barrage STEP	05	X								Exclusion	Exclu	Sans objet	non		
	Biomasse agricole		X								Exclusion	Exclu	Sans objet	non		
Solaire Photovoltaïque	toiture	04	X											oui	Sur bâtiment Sur parking	
	sur toiture parking		non	oui										oui		
	agrivoltaïque		X									Exclu		non		
	au sol		X											non		
Eolien	Eolienne	03	X								Zone d'exclusion	Zone d'exclusion	Zone d'exclusion	Zone d'exclusion		

Urbanisme

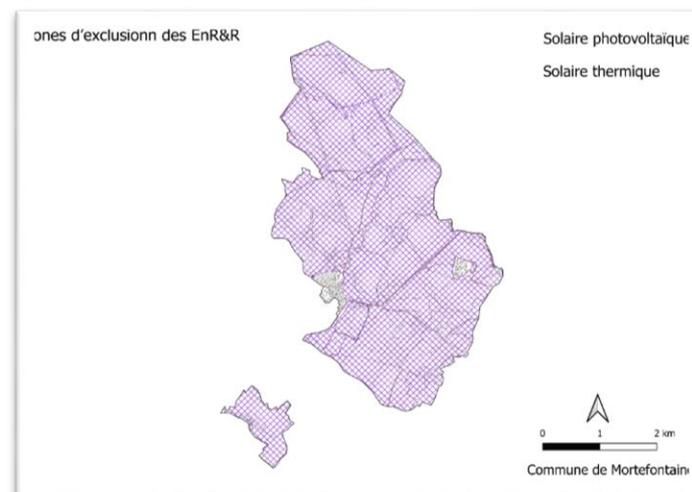
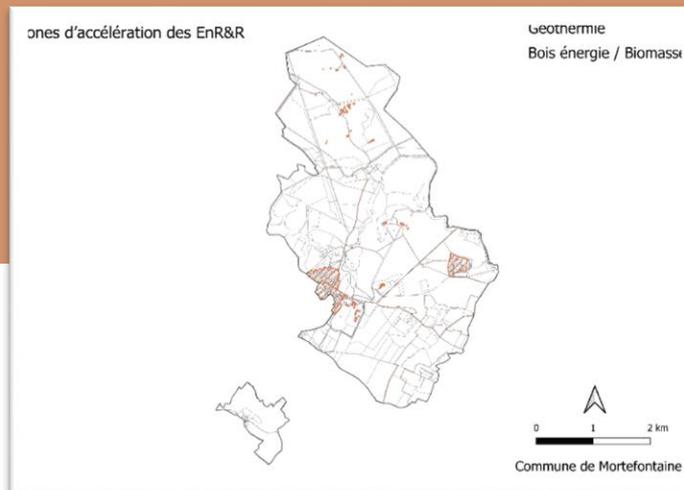
- **Assistance à la détermination des zones d'accélération des Energies renouvelables**



Urbanisme



- **Assistance à la détermination des zones d'accélération des Energies renouvelables**



rencontrées	A venir	pas de ZA	Sans le parc	Sans réponse			
fait	à venir	pas de zaenr					
57	0	3	4	6	34		70
81%	0%	4,29%	5,71%	8,57%	48,57%		100,00%

○ CRUAPE sur la Zone d'activités de Moru-Pontpoint

- Un diagnostic et un cahier des recommandations architecturales, urbaines, paysagères et environnementales

Maîtrise d'ouvrage PNR 70%
CCPOH 20%

Montant : 29940 € TTC
Cabinet AEI

De décembre 2023 à septembre 2024

2. RECOMMANDATIONS ET PRECONISATIONS ARCHITECTURALES

2.1. Gabarits et façades

la réduction des volumes d'axes prioritaires à traiter, contribue à améliorer l'effet de chaleur urbain et offrir un habitat proche à la faune et à la flore.

- **Parti pris architectural**
De manière générale, les bâtiments doivent présenter une simplicité des formes tout en visant à réduire les coûts énergétiques et à intégrer des considérations environnementales.
Il est essentiel que l'architecture des nouvelles constructions soit en harmonie avec les bâtiments existants, le tissu urbain existant, l'environnement et la qualité du paysage.
- **Traitement des façades**
Toutes les façades doivent être traitées de manière homogène.
Selon le PLU :
 - Les façades situées le long de l'axe principal (Est-Ouest, nord des Coteaux) seront particulièrement soignées. Une attention particulière sera apportée aux détails architecturaux (lignes en creux des menuiseries, liaisons entre les différents matériaux...). Les grilles de ventilation, cheneaux, chûtes d'eau pluviales et autres objets techniques visibles en façade seront traités au même titre que l'ensemble de la construction (volumétrie, textures, matériaux...).
 - Les portes d'accès (sivrières, issues de secours...), les annexes (éventuelle) seront préférentiellement traitées avec le même matériau et la même teinte de manière à uniformiser l'ensemble du traitement architectural.
- **Les ouvertures** doivent partager au rythme des façades, permettre d'optimiser l'éclairage naturel et d'économiser les ressources énergétiques.
- **Volumés et toitures**
Selon la CRUAPE :
Une attention particulière doit être portée à la conception des volumes des constructions. Pour les bâtiments de la zone artisanale, il est préférentiel de privilégier les toits plats ou à très faible inclinaison afin de réduire l'impact visuel sur le paysage.
Il convient d'examiner attentivement la configuration des bâtiments, notamment en ce qui concerne leur hauteur, en fonction des caractéristiques naturelles du relief du site. L'objectif est de réduire l'impact visuel des constructions pour favoriser une cohérence dans les gabarits à l'échelle de la Zone artisanale.
 - Les bâtiments doivent être couverts avec des toitures plates maitonnées derrière des acrotères.
 - Les toits (, outre la qualité Enregistré dans ce PC (bâture végétale).

le réduction des volumes d'axes prioritaires à traiter, contribue à améliorer l'effet de chaleur urbain et offrir un habitat proche à la faune et à la flore.

Tout les équipements techniques situés sur le toit (les gaines, les antennes, les conduits et les cheminées...) doivent être dissimulés derrière des structures constructives de bardage faisant office de parement et s'intégrer harmonieusement à l'aspect global des bâtiments.

L'orientation de panneaux solaires (photovoltaïques ou thermiques) est recommandée et elle est intégrée à l'architecture générale du bâtiment (selon le sur. n° 2023-172 du 10 mai 2023 relatif à l'habitat et à l'habitat de l'énergie renouvelable AFER, article 42)



Exemple de toiture végétalisée



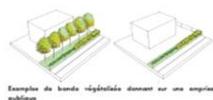
Exemple de panneaux solaires sur la toiture

3. RECOMMANDATIONS PAYSAGERES

3.1. Traitement paysager des clôtures

Le traitement paysager des lots devra s'inscrire dans la mise verte anticipatoire avec une attention particulière lors du choix des plantations et du traitement des limites séparatives.

lignes générales
Selon la CRUAPE :
Les clôtures doivent être conçues de manière à s'harmoniser avec la ou les constructions.
En cas de terrain en pente, la clôture devra suivre le pente le terrain.
Elles doivent permettre le passage de la petite faune avicole soit par un espace libre en bas de la clôture ou entre les bornes, soit par des passages prévus à cet effet.
Les clôtures doivent être doublées d'une haie composée d'espèces locales.
Selon le rapport aux emprises publiques :
Les activités doivent intégrer leurs clôtures en limite parcellaire.
Une bande plantée de minimum 2,5 m devra être prévue au droit de la clôture afin de constituer un front paysager.
Selon le rapport aux limites séparatives :
En périphérie des parcelles, la plantation de haies champêtres est requise afin de masquer les aires de stockage et dépôt.



Exemple de bande végétalisée devant une emprise publique



Exemple de traitement paysager de clôtures — Les Coteaux sur le territoire du Parc naturel régional

3.2. Traitement des espaces extérieurs

Règles générales
Selon le PLU :
L'emprise au sol des constructions ne pourra excéder 55 % de la superficie totale du terrain pour la zone 1A1e et 45 % pour la zone 1E1a (PLU).
Les espaces verts (engazonnement ou autre, haies séparatives, frange végétale...) doivent occuper un minimum de 15 % en zone 1A1e et 25 % pour la zone 1E1a de l'empreinte totale de la parcelle (ou moins 1 arbre de hauteur ou moyenne sise pour 100 m² de terrain).
Selon la CRUAPE :
Les espaces végétalisés représentent tout les espaces non construits (dont ceux affectés aux voies, cheminements piétons, parkings, emprises, espaces de manœuvre).
Les espaces verts ainsi dégagés doivent être aménagés en pleine terre, et plantés avec une végétation simple et des espèces locales. (Voir liste des espèces locales du PNR Oise - Pays de France).



Perméabilité à la clôture

Il est important de rappeler que les haies sont essentielles pour maintenir l'équilibre écologique en offrant un habitat ouvert diversifié, en favorisant la biodiversité locale. Et donc un entretien régulier et raisonné en veillant à respecter et spécifier des espèces et les périodes de nidification. Les oiseaux sont recommandés.

○ Etudes de capacité foncière

- les 4 communes étudiées :

Luzarches, Survilliers, Pont-Sainte-Maxence et Chantilly

ANALYSE DE CAPACITÉS FONCIÈRES

Fiche n° 5 | Chantilly

65 n° 71 Secteur : Square de la Fascanderie
 AD3799, AD3811, AD3825, AD3834, AD3839, AD3846, AD3876

Surface : 14 00 Rue de la Fascanderie
 Surface : 3 100 m²
 Destination actuelle : Jardins
 Nature des lieux : Personne privée (L, J)

Contexte urbain / enjeux environnementaux et patrimoniaux

La commune envisagerait de réaliser une OAP sur ce secteur. La maison située à l'angle gauche le long de la rue de la Fascanderie est à préserver. Elle pourrait être divisée en plusieurs logements.

Document mis à jour suite à la réunion du 19/02/2023

ANALYSE DE CAPACITÉS FONCIÈRES

Fiche n° 5 | Chantilly

TYPE DE DENSIFICATION

- Densification parcellaire par augmentation de l'emprise de la construction
- Densification parcellaire par rabaissment des constructions
- Densification par division parcellaire
- Densification par aménagement des "dents creuses"
- Intensification du bâti
- Reconversion de "niches urbaines" d'activités
- Renouvellement urbain
- Aménagement de secteurs de projet

SCÉNARIO D'ÉVOLUTION n°1

SCÉNARIO D'ÉVOLUTION n°2

SCÉNARIO D'ÉVOLUTION n°3

Le site aujourd'hui

Coefficient d'occupation des sols existant : 0,20
 Hauteur maximale : 3 m

PLAN LOCAL D'URBANISME

- approuvé le 06/05/2017
- en révision
- en modification simplifiée depuis le 27/01/2021

USAGES DE LA ZONE

UOA : secteur résidentiel de transition entre le centre urbain et la Nouvelle
 UAC : secteur de centralité principale (Concomble)

USAGES AU NIVEAU UO : N.R. UAC : N.R.

MULTIUS AUTORISÉS UD : 7 m à l'égout 10 m au faubourg
 UAC : 8 m à l'égout 13 m au faubourg

EN MATIÈRE DE HAUTEUR :

UD : 7,5 m pour les constructions à vocation d'habitat
 2 m pour les autres constructions

RECOMMANDATIONS

UD : à l'alignement ou à 8 m
 UAC : à l'alignement selon le règlement graphique

RECOMMANDATIONS

UD : peut se faire sur une des limites ou si non contiguë, marge inférieure ou égale à la moitié de la hauteur à l'égout avec 4 m minimum

UAC : sur les 2 limites si la largeur de la parcelle est inférieure ou égale à 12 m
 ou au moins une limite (ou minimum 3 m) si la largeur de la parcelle est supérieure ou égale à 12 m

RECOMMANDATIONS

UD : 4 m en plus sur la hauteur est inférieure à 3 m
 avec 2 m minimum

PLAN MASSÉ

- Logements collectifs en R+1+C : au max 15 logements
- Parking : 11 places
- Bâti existant préservés
- Logement individuel en R+1+C
- Logements collectifs en R+1+C : au max 9 logements
- Parking : 3 places
- Bâti existant préservés
- Logements collectifs en R+1+C : au max 18 logements
- Parking : 18 places
- Logements semi-collectifs en R+1+C : au max 7 logements
- Création d'une nouvelle voie de desserte
- Bâti existant préservé

Document mis à jour suite à la réunion du 19/02/2023

ANALYSE DE CAPACITÉS FONCIÈRES

Fiche n° 5 |

LES OUTILS MOBILISABLES

Histoire d'une nouvelle descente : quid de l'intérêt et de la rentabilité du projet ?
 Juid avis de l'ABF sur la démolition du bâti existant rue Comtable ?

ANALYSE DES PROPOSITIONS

avantages :

- Bonne desserte
- Proximité des équipements

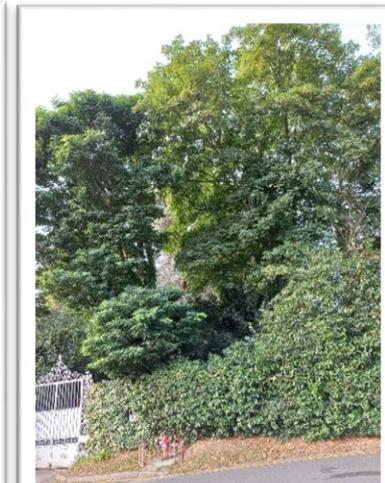
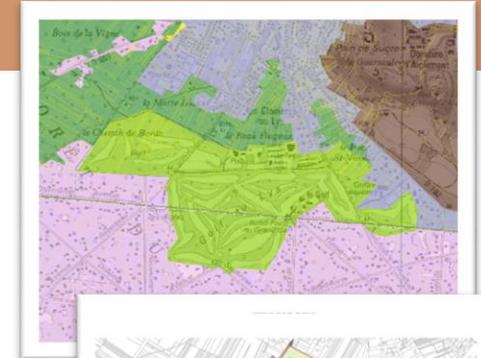
inconvénients :

- Périmètre de protection des monuments historiques
- Règle de l'urbanisme

Document mis à jour suite à la réunion du 19/02/2023

○ Suivi de projet et conseil

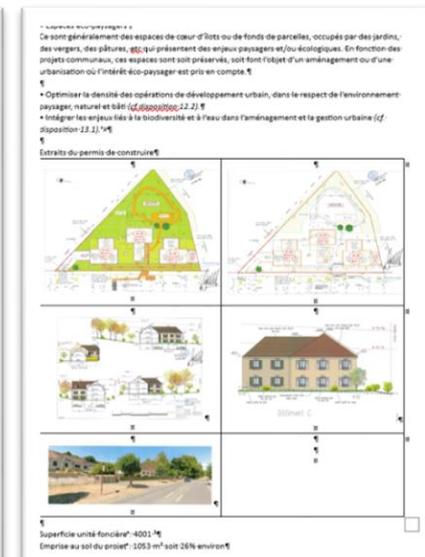
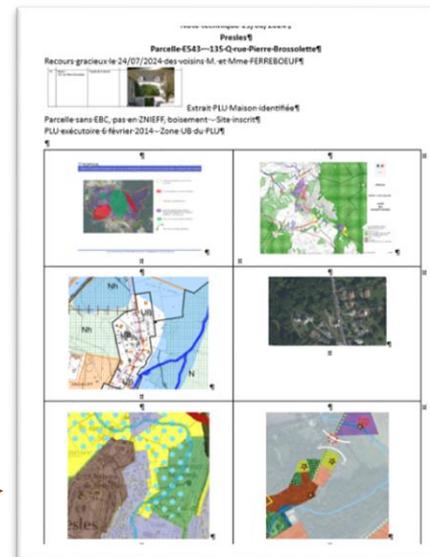
- Projet hébergement de loisirs et équipement - golf du Lys à Gouvieux
- Projet : construction de logement sur le golf d'apremont
- PC construction d'une antenne de téléphonie à Béthemont-la-Forêt
- Projet Cœur de ville Lamorlaye
- Analyse de deux PC de logements à Saint-Martin-du-Tertre



Urbanisme

○ Suivi de projet et conseil

- Projet aménagement site de la briqueterie à Plailly →
- Transformation de box en hébergement Charlepont – Mortefontaine
- Projet de boucle photovoltaïque – Lamorlaye
- Pelouse du Coqueret Villers-Saint-Frambourg-Ognon
- Analyse d'un PC à Presles en entrée de ville →



Paysage

Réalisations 2023 – 2024

- **Valorisation paysagère et gestion des cimetières dans le cadre de l'objectif zéro phyto : PA 2023, 4 communes**
- **Etude de principes d'aménagement :**
 - Etude multisite à Moru et Pontpoint PH2 (60)
 - Diagnostic paysager et historique du patrimoine arboré et plan de gestion à Nointel (95)
 - Aménagement hydro-écologique et paysager du fond de vallée à Béthemont-la-Forêt (95) – en cours

- **Valorisation paysagère et gestion des cimetières dans le cadre de l'objectif zéro phyto : études sur 4 communes**

- Boran-sur-Oise
- Mortefontaine
- Nointel
- Pontarmé

Coût de l'opération : 47 593 €

Rappel : de 2019 à 2023 – 14 communes
– livret de 20 fiches techniques

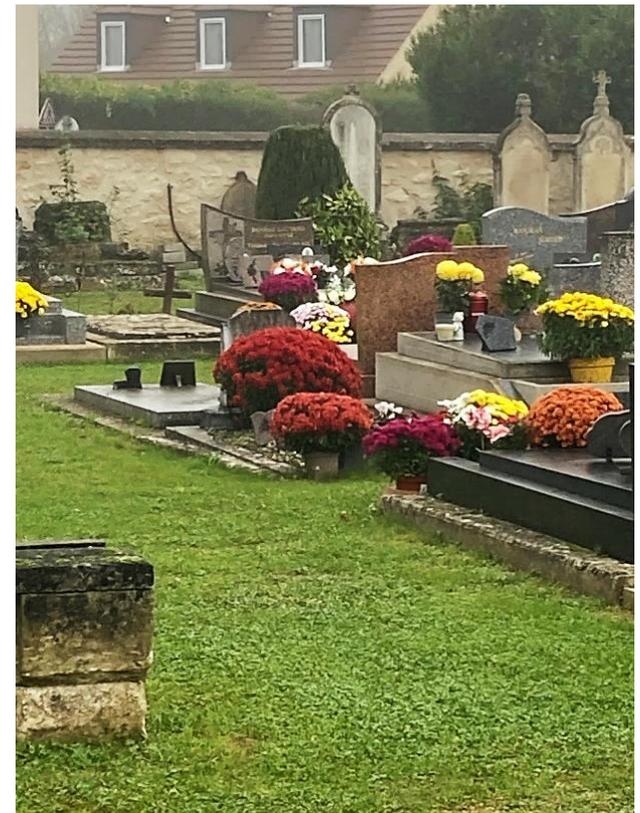


Photo Martina Granziera Pontarmé

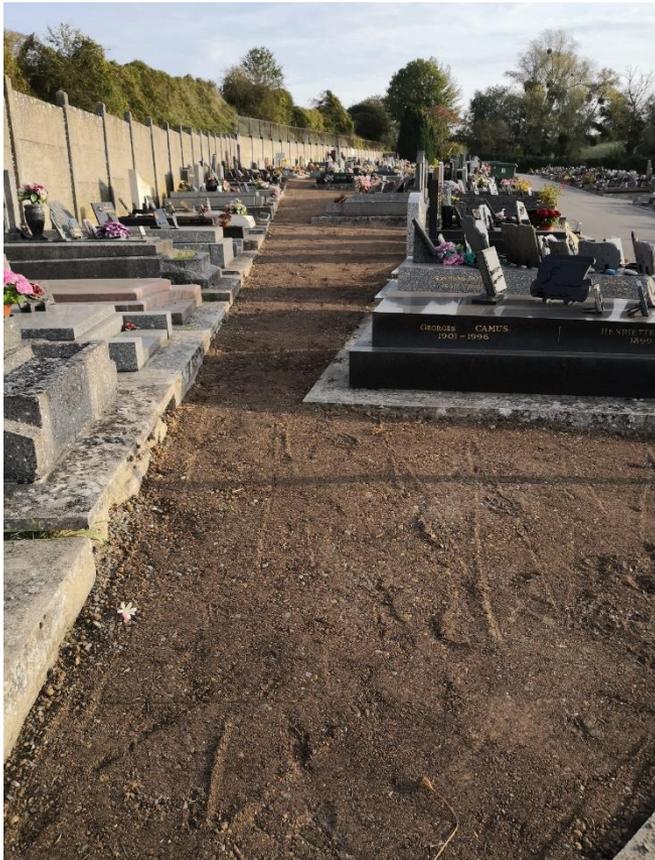
➤ Boran-sur-Oise (PH2)

Bureau d'études : Troisième paysage



Quelques réalisations

- Fosses – végétalisation des allées



Quelques réalisations

➤ Creil et Barbery



Quelques réalisations

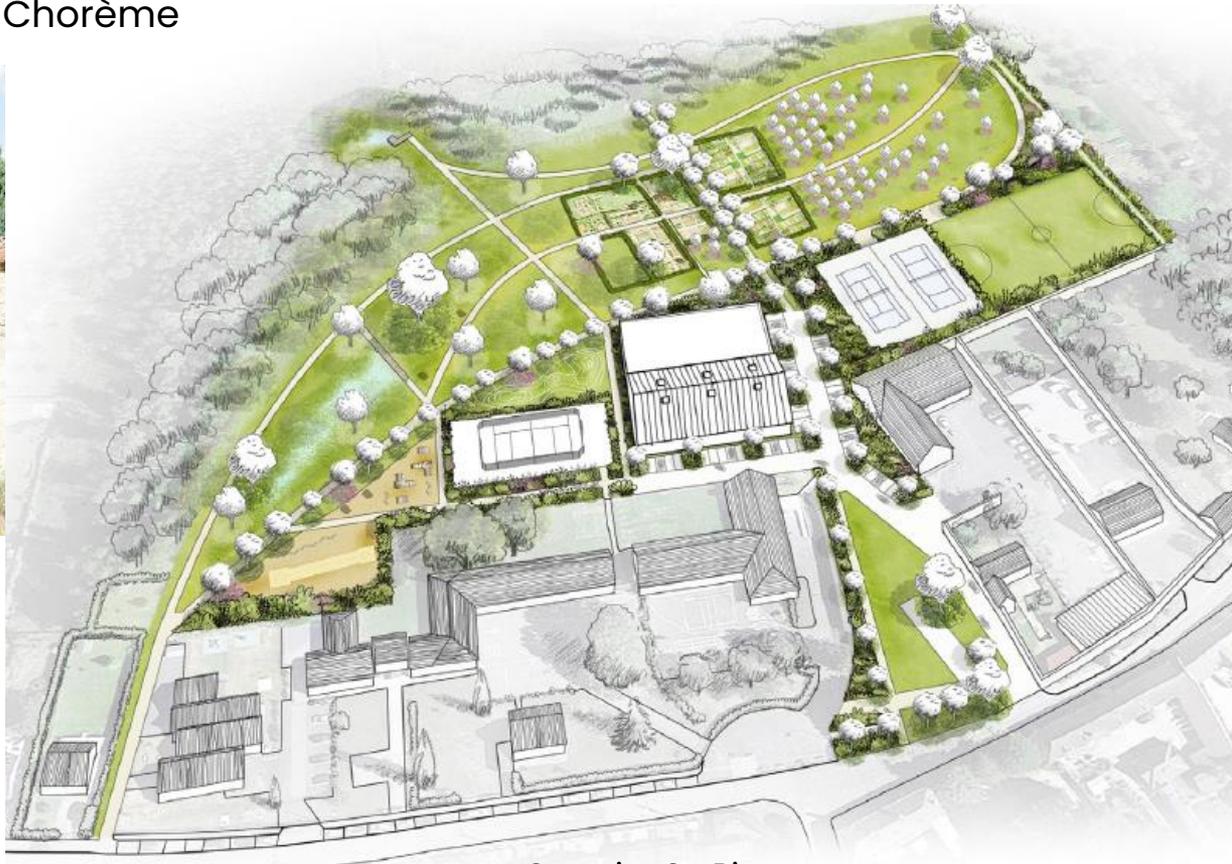
➤ Creil et Barbery



- **Etude de principes d'aménagement :**
 - Etude multi-site à Moru et Pontpoint PH2 (60)
Bureau d'études : Agence Chorème



La sente vieille de Pont



Quartier St-Pierre

- Etude multi-site à Moru et Pontpoint PH2 (60)

Bureau d'études : Agence Chorème



Moru

- **Diagnostic paysager et historique du patrimoine arboré et plan de gestion à Nointel (95)** Bureau d'études : Atelier A ciel ouvert



• Dans le village

- 1 > Place du château et rue de l'église
- 2 > Rue A. Bernier
- 3 > Le Tivoli
- 4 > Avenue de Verdun
- 5 > Allée Privée
- 6 > Allée de la mairie
- 7 > Avenue de Paris - Chemin de Presles

• En dehors du village

- 8 > Route de la gare
- 9 > Route de Beaumont
- 10 > RD78
- 11 > Rue Jean Saunier
- 12 > Ru de Presles
- 13 > Chemin vert et chemin de la carrière

Localisation des sites d'étude

- **Diagnostic paysager et historique du patrimoine arboré et plan de gestion à Nointel (95)** Bureau d'études : Atelier A ciel ouvert



Allée de platanes – Avenue de Paris chemin de Presle



Tilleuls sur la place du château – espace public



- **Diagnostic paysager et historique du patrimoine arboré et plan de gestion à Nointel (95)** Bureau d'études : Atelier A ciel ouvert

4 scénarios de renouvellement des arbres

Une recomposition en douceur



Une figure arborée hybride combinant une enveloppe tramée insérant un peuplement libre

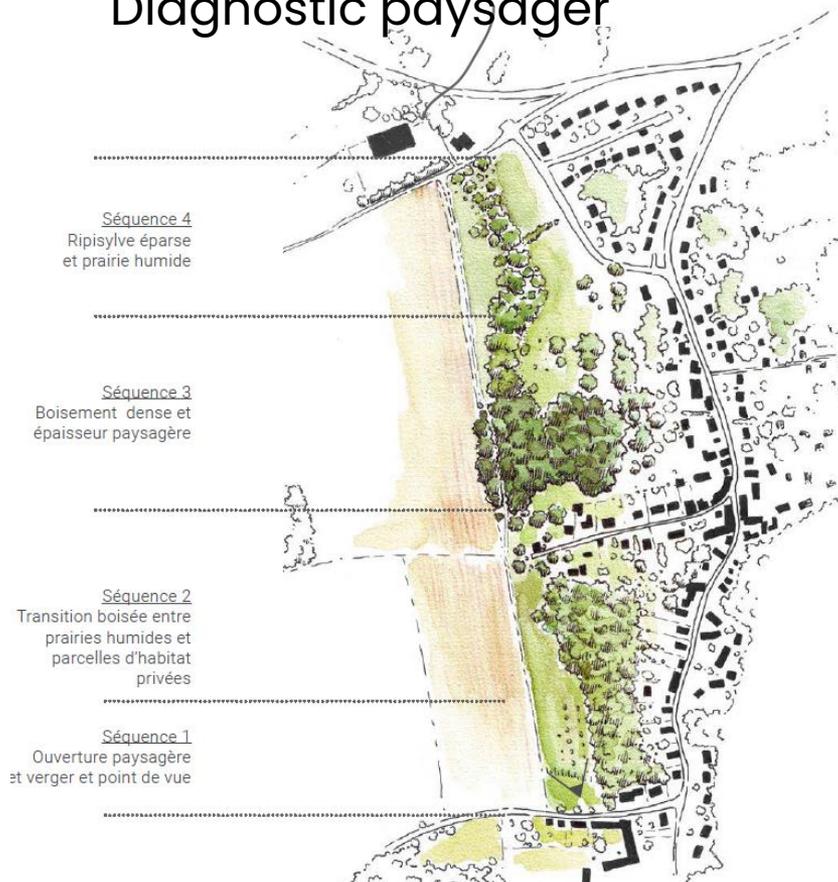


- Aménagement hydro-écologique et paysager du fond de vallée à Béthemont-la-Forêt (95) – en cours

Bureau d'études : Troisième Paysage / &cotone

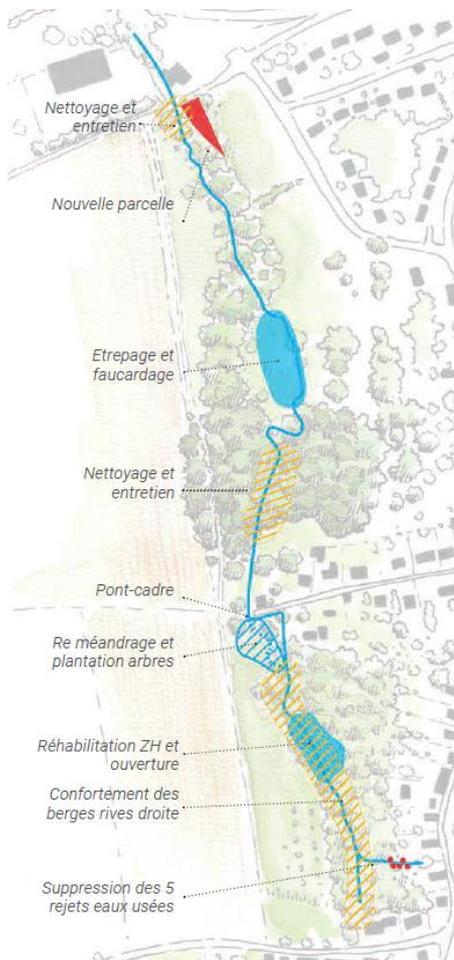
Centre équestre et stationnement

Diagnostic paysager

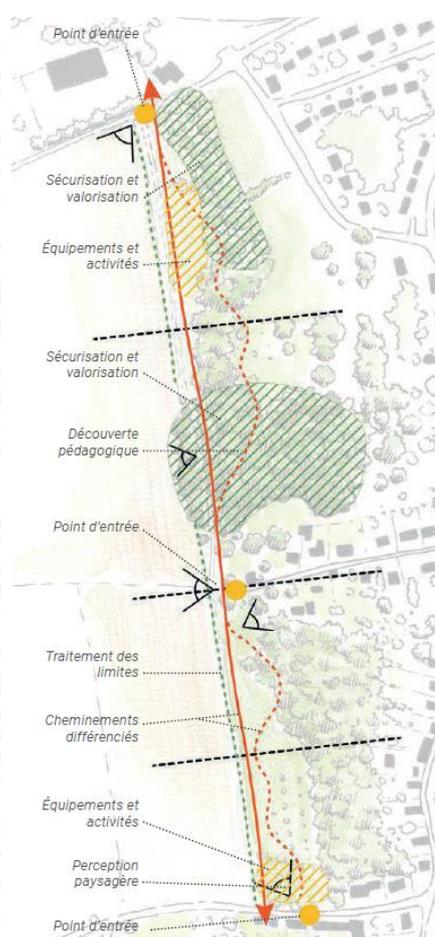


Synthèse des enjeux

Enjeux hydro-écologiques



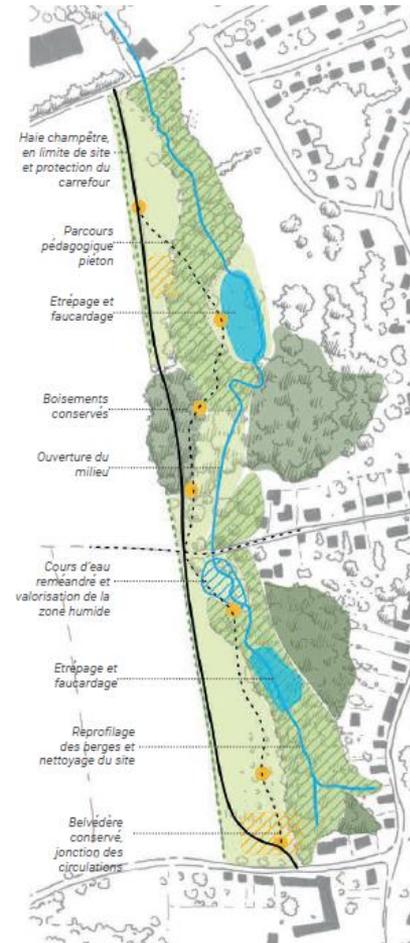
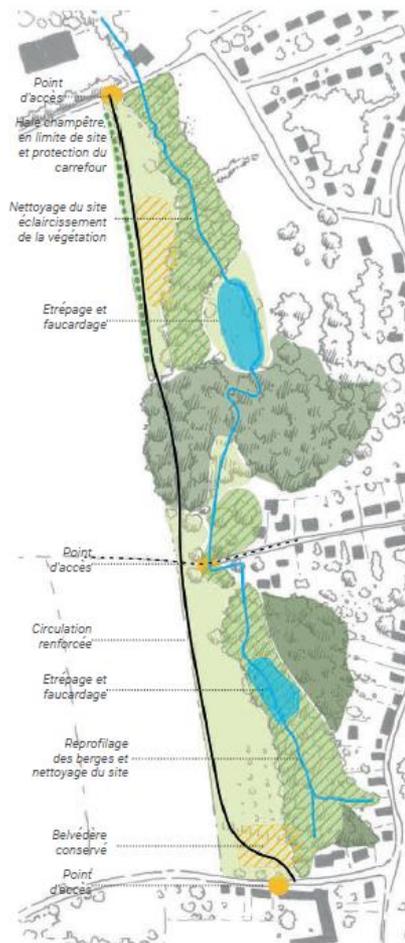
Enjeux paysagers



2 scénarios

1/ Améliorer l'état initial et développer les usages existants

2/ Requalifier le cours d'eau et une découverte pédagogique



- **Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal**
 - Volet Paysage (26 demandes de subventions)
 - Volet Arbres Fruitiers / Verger (6 demandes de subventions)

○ Volet Paysage

➤ 13 demandes de subventions - 92 467,86 €

Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal - F096		Montant devis	%	Validation bureau	Subventions
LA CHAPELLE EN SERVAL - Nicolas	maîtrise d'œuvre mare du parc de la mairie - en cours	7 223,00	80%	14/03/2024	5 778,40
LUZARCHES	éco-pâturage 2 enclos	15 000,00 €	80%	30/05/2024	12 000,00 €
LUZARCHES	abattage, dessouchage 18 tilleuls	10 800,00 €	80%	30/05/2024	8 640,00 €
LUZARCHES	plantation 18 tilleuls place de la République	15 350,00 €	80%	30/05/2024	12 280,00 €
St-MARTIN DU TERTRE - Nicolas	clôture et abri pour écopâturage	9 560,00 €	80%	30/05/2024	7 648,00 €
FOSES	plantation de 15 arbres	7 976,78 €	50%	12/11/2024	3 988,39 €
MONTLOGNON	dessouchage marronnier - plantation marronnier en option	7 000,00 €	80%	12/11/2024	5 600,00 €
BTHEMONT LA FORET	fleurissement d'un massif	2 112,45 €	80%	12/11/2024	1 689,96 €
CHANTILLY	expertise patrimoine arboré	2 910,00 €	50%	12/11/2024	1 455,00 €
LA CHAPELLE EN SERVAL	plantation 30 arbres d'ornements	18 253,75 €	80%	12/12/2024	14 603,00 €
MORTEFONTAINE	plantation d'arbres d'ornements et fruitiers Parc du Château	13 326,00 €	80%	12/12/2024	10 660,80 €
THIERS SUR THEVE	haie champêtre, verger et enclos à moutons	3 349,17 €	80%	12/12/2024	2 679,34 €
PONTPOINT	plantations d'arbres dont fruitiers	6 806,22 €	80%	12/12/2024	5 444,98 €
Total					92 467,86€

○ Volet Paysage

➤ Réalisations



Surveilliers - plantation du parking



Fosses - clôture pour éco-pâturage

○ Volet Arbres Fruitiers / Verger

➤ 6 demandes de subvention – 11 630 €

NOM Commune	Date BS	Montant	Travaux
Senlis	05/10/2023	900 €	Plantation de 18 arbres fruitiers haute-tige et 22 arbustes fruitiers dans 4 quartiers : Four à Chaux, Villevert, Gâtelière/Val d'Aunette, Square des noisetiers
Mortefontaine	22/11/2023	1 907 €	Plantation d'arbres fruitiers à Montaby
Saint-Martin-du-Tertre	12/12/2023	2 804 €	29 pommiers verriers dans les jardins familiaux de la commune
Saint-Vaast-de-Longmont	30/05/2024	4 024 €	Création d'un verger communal composé de 21 arbres fruitiers haute-tige
Creil	12/11/2024	1 888 €	Plantation de deux vergers de naissance composés de 24 arbres fruitiers haute-tige
Luzarches	12/11/2024	108 €	1 Pommier (animation Sylvain D 8 déc 2024)

- **Volet Arbres Fruitiers / Verger**
 - 2 dossiers en attente / en cours

NOM Commune	Travaux
Luzarches	Plantation d'arbres fruitiers haute-tige et de figuier dans le parc du city stade
Orry-la-Ville	Plantation de 4 pommiers dans le verger conservatoire

○ Fonds patrimoine végétal – Volet Arbres Fruitiers / Verger

➤ Convention annuelle – Sylvain DROCOURT

Convention	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Visites conseil	20 visites 2 000 €	10 visites 1 000 €	Enveloppe de 17 000 € attribuée et votée
Projets de Verger	0,5 jours 450 €	1,15 jours 506,25 €	
Animations	11 animations 3 150 €	11 animations 2 925 €	
Verger conservatoire Chaalis	14,5 jours 6 412,50 €	12,6 jours 5 681,25 €	
Réintroduction variétés anciennes	0,90 jour 393,75 €	1,6 jours 731,25 €	
Suivi vergers	3,75 jours 1 687,50 €	4 jours 1 800 €	
Autres	0,4 jour 168,75 €	0,25 jour 112,50 €	
	14 262,50 €	12 756,25 €	

○ Fonds patrimoine végétal – Verger conservatoire de Chaalis



37 Arbres fruitiers de plein vent en 2020 : 21 pommiers, 8 poiriers, 4 pruniers, 2 cerisiers, 1 néflier, 1 cognassier



Parcelle d'observation et d'expérimentation en 2020 et 2021 : 204 scions de pommier et poirier

En 2024 : 15 scions de pommiers et poiriers pour la parcelle d'évaluation

○ **Fonds patrimoine végétal – Verger conservatoire de Chaalis**

- Première récolte => Début des observations et résultats sur les variétés

Différents relevés ont été effectués :

- 7 relevés de floraison du 18 avril au 27 mai ont permis une première ébauche de classement des variétés, de floraison "précoce" à "très tardive".
- Premier relevé de fructification (en note de 1 à 5, mais aussi en quantité de fruits) : cela permettra de voir les variétés qui produisent tous les ans, ou qui au contraire alternent.
- Relevé de sensibilité à l'oïdium
- Notation de qualité de végétation
- 15 septembre : visite de Jean-Baptiste Rey, responsable du verger conservatoire du CRRG des Hauts-de-France (à Villeneuve d'Ascq).
- Quelques variétés ont été récoltées et entreposées pour étudier leur capacité de conservation en condition "naturelle" et connaître leur qualité gustative.

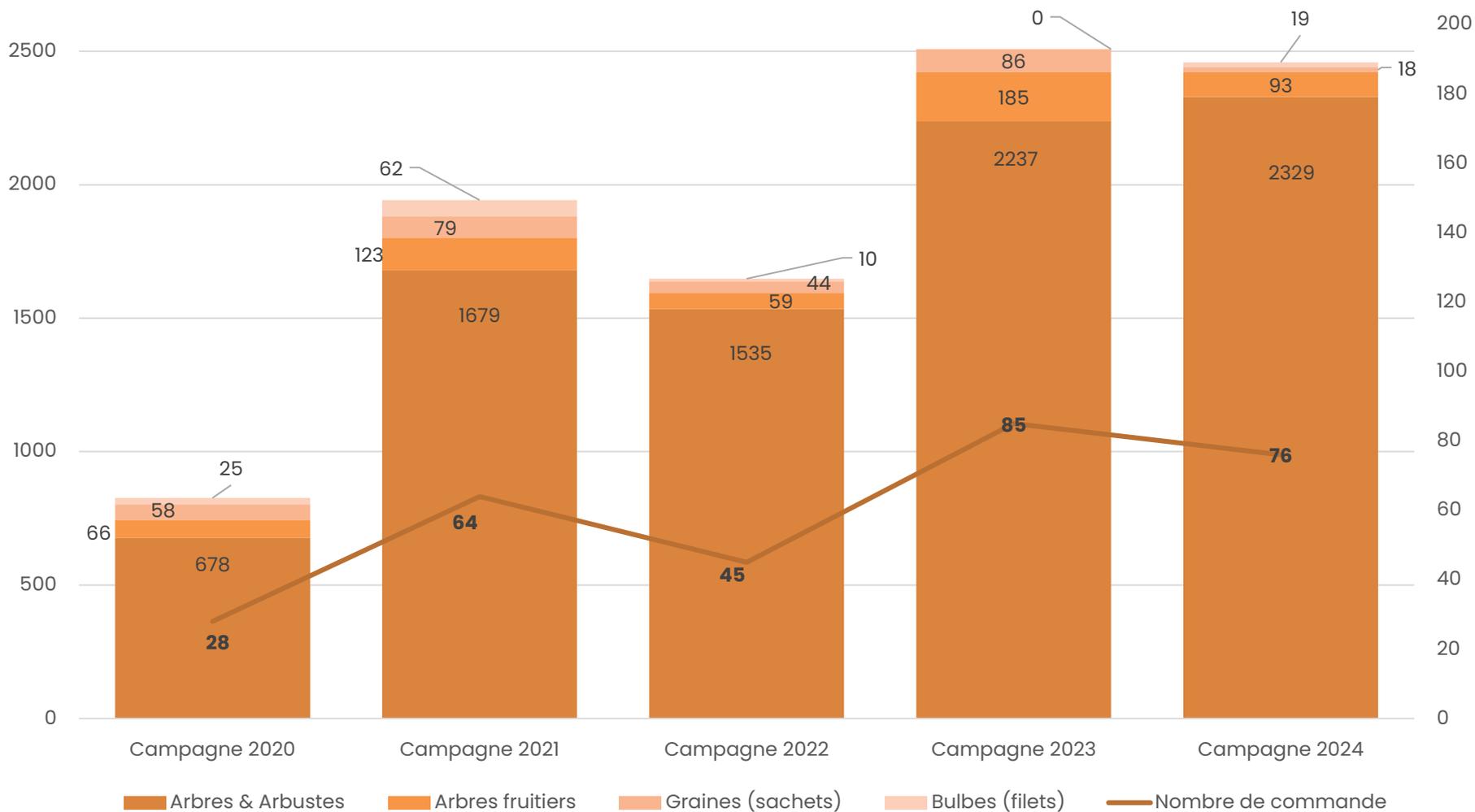
- Nouvelles plantations en décembre par Sylvain Drocourt via PA2023
- En 2025 devrait avoir lieu la dernière plantation de scions de pommiers et poiriers de la parcelle d'évaluation.

○ Opération « Plantons le décor »



- 2019 – Adhésion à l’opération
- Commande annuelle groupée de végétaux à un tarif préférentiel
- Quoi ?
 - Arbres et arbustes, Arbres fruitiers, Graines potagères, Bulbes potagers
- Pour qui ?
 - Particuliers, entreprises, collectivités, etc.
- **Campagne 2024**
 - Commande jusqu’au 8 janvier 2025
 - Livraison : 1^{er} février 2025

○ Opération « Plantons le décor »



Paysage (suite)



○ **Sommaire**

- Etudes en cours
- Principales missions de conseils
- Désimperméabilisation des cours d'école
- Aménagements

○ Etudes

- Aménagement du site de la Canardière et de l'Eau Minérale à Chantilly.
- Etudes de gestion alternative des Eaux pluviales sur les communes de Chaumontel, Gouvieux, La Chapelle-en-Serval, Raray, Survilliers, Ver-sur-Launette.

○ Conseils

- Atelier EIT de Senlis : conseils en aménagements pour maximiser la biodiversité et gérer les eaux pluviales dans les espaces verts sur les ZA Senlis Sud Oise, ZA Villevert et la ZA/ZI Fleurines (en partenariat avec la CCI de l'Oise et la CCSSO).
- Accompagnement aux aménagements de l'Observatoire du Frêne à Fresnoy-le-Luat.

○ Conseils

- Propositions pour aménagement de l'abreuvoir de Luzarches et habillages des édicules de la commune



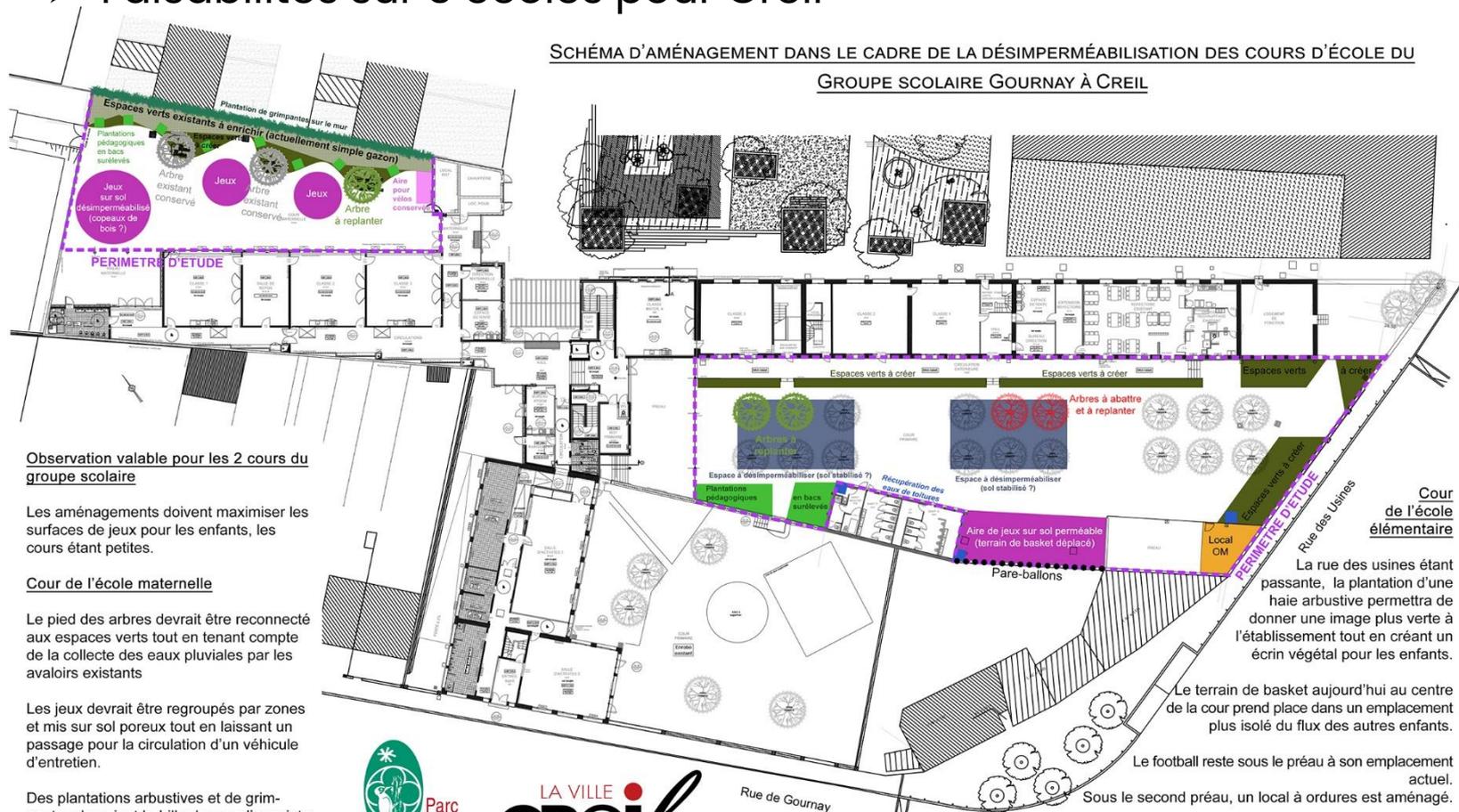
Plantation de grimpantes sur les grilles de clôture type

- *Trachelospermum jasminoides* (persistante)
- *Clematis vitalba* (caduque)
- *Campsis radicans* 'Yello Trumpet' (Caduque)

○ Désimperméabilisation des cours d'écoles

➤ Faisabilités sur 3 écoles pour Creil

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DANS LE CADRE DE LA DÉSIMPÉRMÉABILISATION DES COURS D'ÉCOLE DU GROUPE SCOLAIRE GOURNAY À CREIL



Observation valable pour les 2 cours du groupe scolaire

Les aménagements doivent maximiser les surfaces de jeux pour les enfants, les cours étant petites.

Cour de l'école maternelle

Le pied des arbres devrait être reconnecté aux espaces verts tout en tenant compte de la collecte des eaux pluviales par les avaloirs existants

Les jeux devraient être regroupés par zones et mis sur sol poreux tout en laissant un passage pour la circulation d'un véhicule d'entretien.

Des plantations arbustives et de grim-pantes devraient habiller le mur d'enceinte de la cour, et des espaces de plantations pédagogiques devraient y être disposés

Cour de l'école élémentaire

La rue des usines étant passante, la plantation d'une haie arbustive permettra de donner une image plus verte à l'établissement tout en créant un écran végétal pour les enfants.

Le terrain de basket aujourd'hui au centre de la cour prend place dans un emplacement plus isolé du flux des autres enfants.

Le football reste sous le préau à son emplacement actuel.

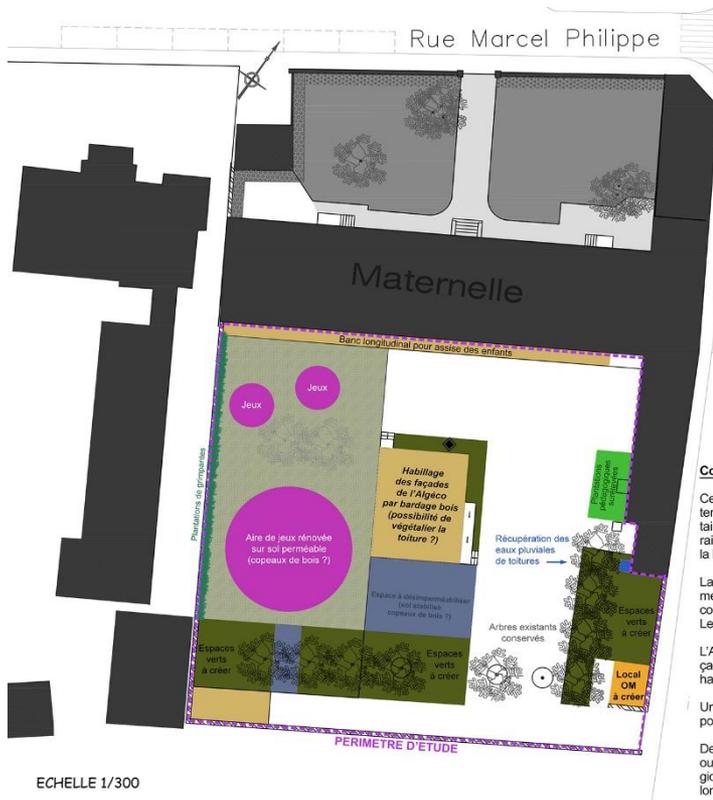
Sous le second préau, un local à ordures est aménagé.

Les plantations sont mises en périphérie et la partie centrale de la cour est désimper-méabilisée au niveau des arbres à l'exception de ceux proches des avaloirs

○ Désimperméabilisation des cours d'écoles

- Faisabilités sur 3 écoles pour Creil

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DANS
LE CADRE
DE LA DÉSIMPERMÉABILISATION
DES
COURS D'ÉCOLE DU GROUPE
SCOLAIRE
MARCEL PHILIPPE À CREIL



Cour de l'école maternelle

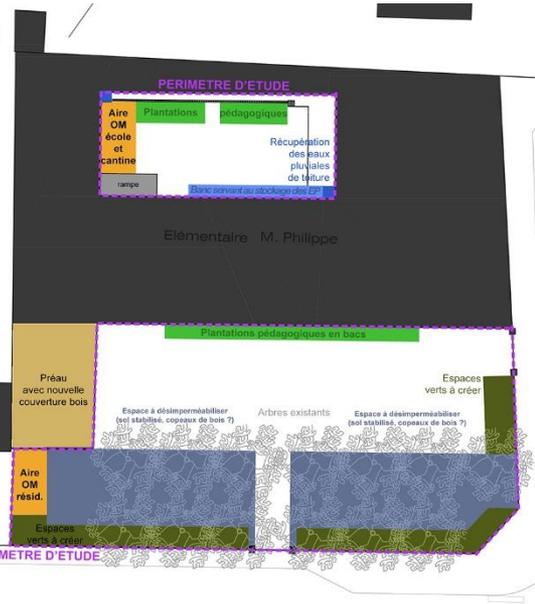
Cette cour est spacieuse. Les espaces en terre devraient être remis en gazon et certaines surfaces actuellement minérales pourraient être plantées d'arbustes pour favoriser la biodiversité.

La mise en place d'un banc longitudinal permettrait aux enfants de s'asseoir ce que la cour actuelle ne permet pas. Les jeux existants devraient être remplacés.

L'Algéco pourrait être habillé de bois. Ses façades aveugles seront ornées de plantations hautes, celles vitrées de plantes basses.

Un local poubelles est à créer à proximité du portail et il devrait être bordé d'arbustes.

Des grimpantes pourraient couvrir le mur ouest. Des plantations à vocation pédagogiques en bacs pourraient être implantées le long de la façade est de la cour.



Cour de l'école élémentaire

L'aménagement doit maximiser les surfaces exploitables par les enfants (faible surface de la cour pour beaucoup d'enfants) tout en offrant des espaces de repos assis et des espaces verts.

Les locaux à ordures (OM) doivent être habillés de bois.

Les vues depuis les rues Boursier et M. Philippe sont obstruées par plantation de grimpantes sur les grilles et par la plantation d'une bande arbustive le long du mur libérant par là même le pied d'une des deux rangées d'arbres.

La cour doit pouvoir conserver sa vocation de stationnement (entre les arbres). Ces espaces sont propices à la désimperméabilisation bénéfique pour les racines des arbres existants.

○ Désimperméabilisation des cours d'écoles

➤ Faisabilités sur 3 écoles pour Creil

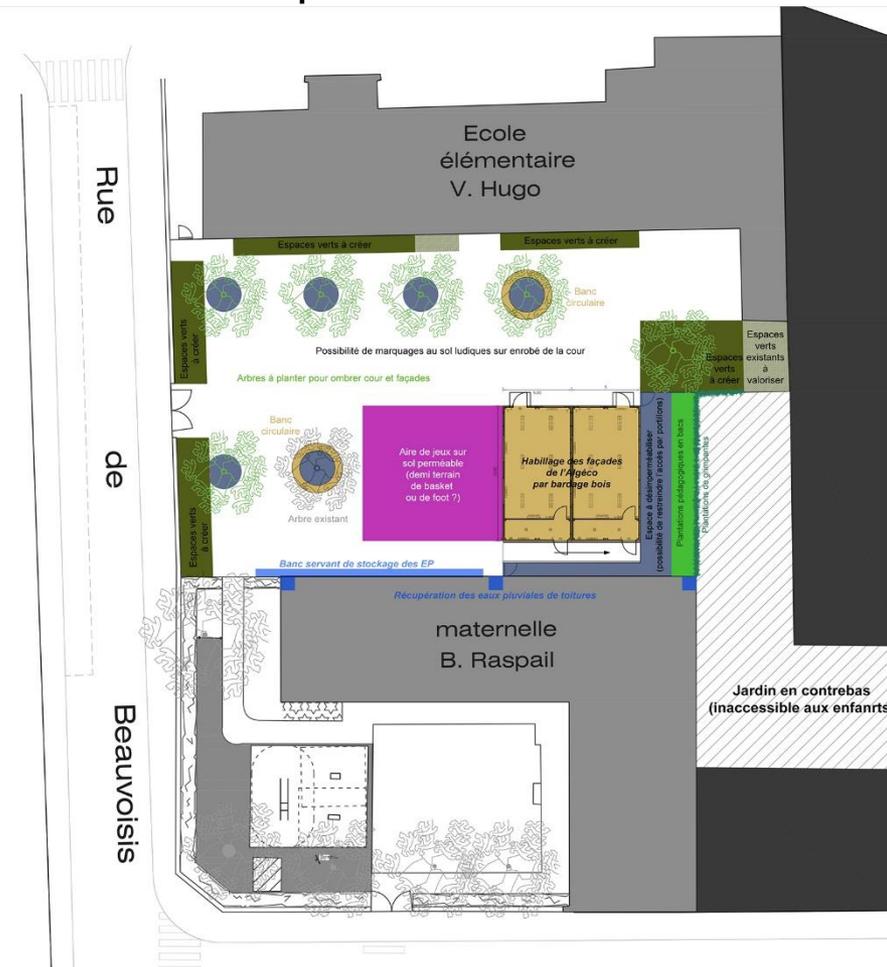


SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DANS LE CADRE DE LA DÉSIMPERMÉABILISATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE VICTOR HUGO À CREIL

L'aménagement doit maximiser les surfaces de jeux pour les enfants (faible surface de la cour pour beaucoup d'enfants) tout en offrant de nouveaux jeux, des espaces de repos assis et des espaces verts.

La plantation d'arbres est une priorité dans cette cour trop minérale et aux façades exposées au soleil estival.

Les vues de la cour depuis la rue de Beauvoisis est réduite par la plantation d'espaces verts plus conséquents que la haie de Thuja existante.

La valorisation des espaces situés à l'arrière des Algécous est assurée par la plantation de bacs pédagogiques.

Les vues sur le jardin en contrebas sont minimisées par la plantation de grimpantes le long du grillage et par la plantation d'espaces verts de renfort au nord du jardin, dans le prolongement des arbustes situés dans le renforcement est de la cour.

○ Désimperméabilisation des cours d'écoles

➤ Esquisse pour Coye-La-Forêt



○ Désimperméabilisation des cours d'écoles

➤ Esquisse pour Mortefontaine



Élévation Frontale Texturée



Coupe Transversale Structurelle

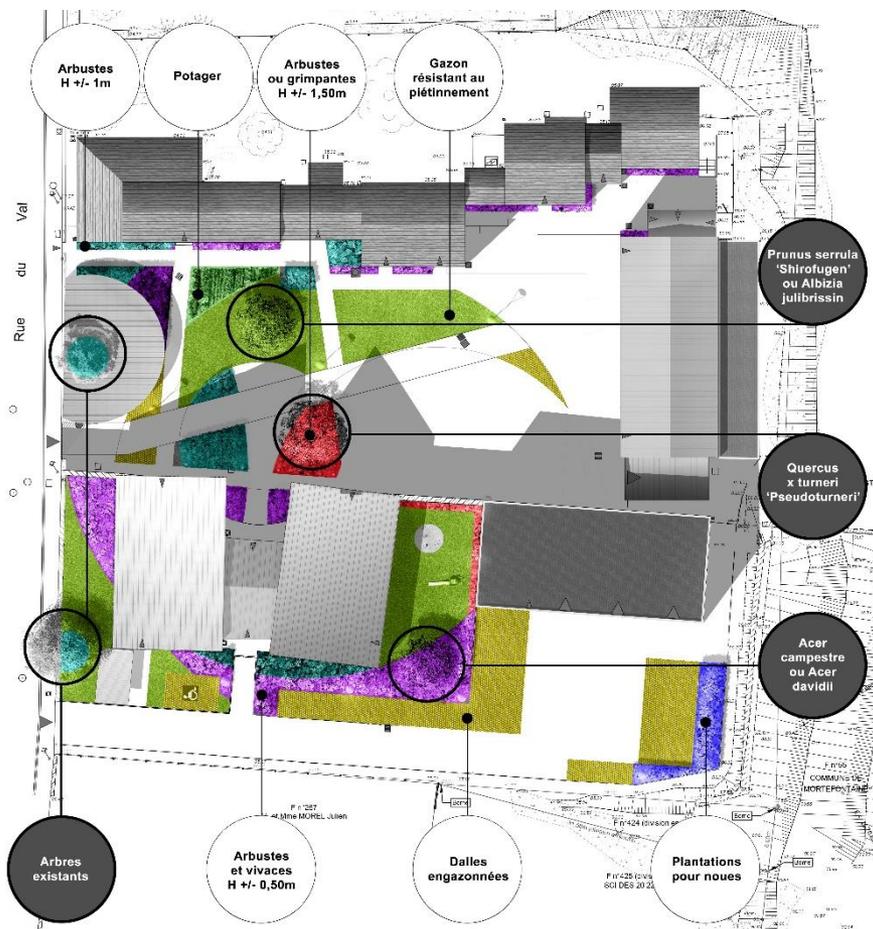


En partenariat avec le CAUE60 et l'ADTO-SAO



○ Désimperméabilisation des cours d'écoles

➤ Esquisse pour Mortefontaine



○ Aménagements

- Esquisse pour la rénovation de la place des Tilleuls au Plessis-Luzarches



Légende

- 1 : Chemin en pavés enherbés de 3.50m de large
- 2 : Accès porche en pavés jointoyés au mortier
- 3 : Caniveau central en pavés jointoyés
- 4 : Angle en ménage terre-pierre engazonné

- 5 : Haie de Fusain nain autour de la zone enherbée (supp. bornes)
- 6 : Trottoir en sol stabilisé (largeur 1.50m)
- 7 : Percement du mur arrière de l'abri-bus avec mise en place d'une vitre pour ouverture de l'édifice sur la place
- 8 : Supprimer la boîte aux lettres et la fixer sur l'abri-bus
- 9 : Plantations d'arbustes et de vivaces

○ Aménagements

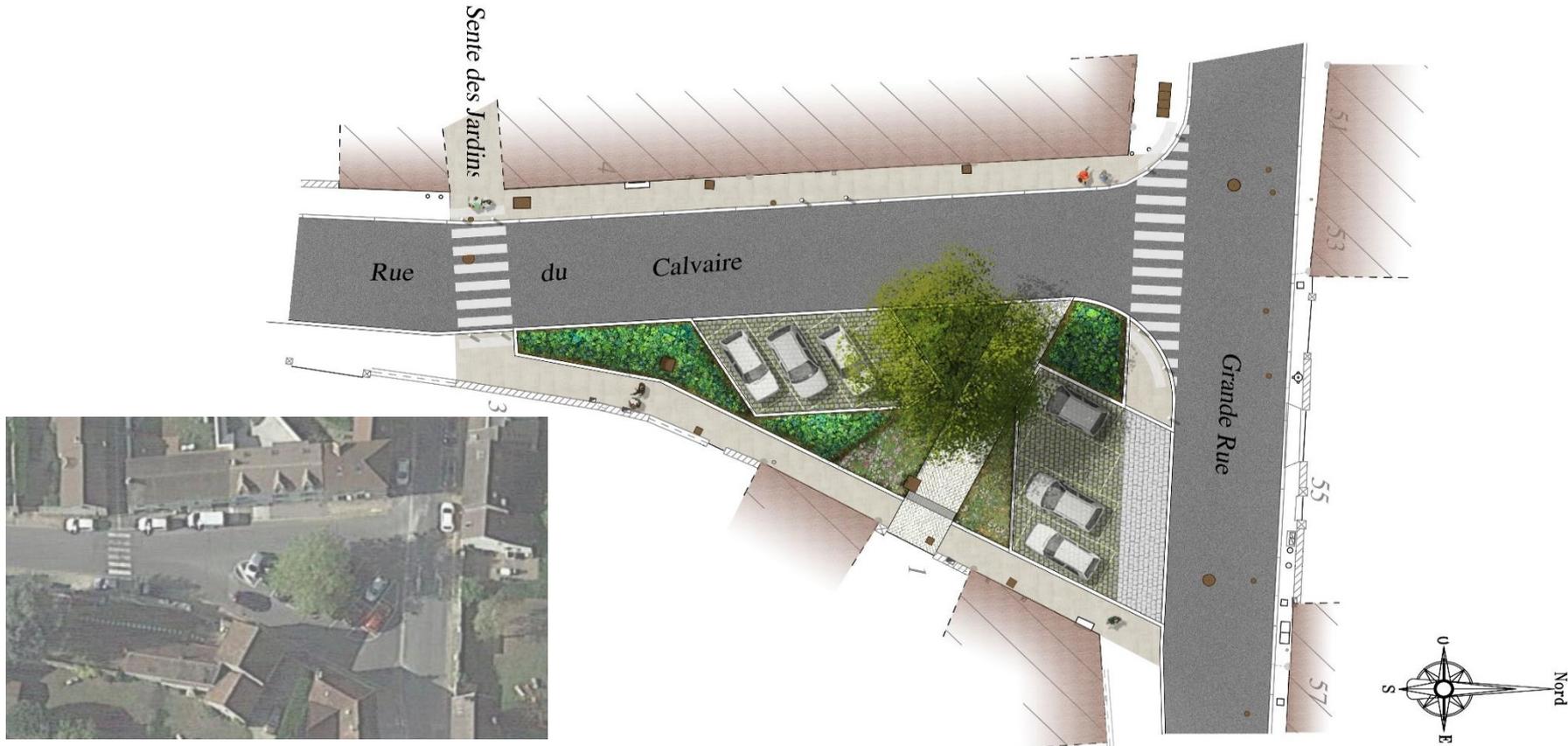
- Accompagnement des travaux de renaturation de la mare de la mairie de La Chapelle-en-Serval



En partenariat avec le
CAUE60 et le Sitrative

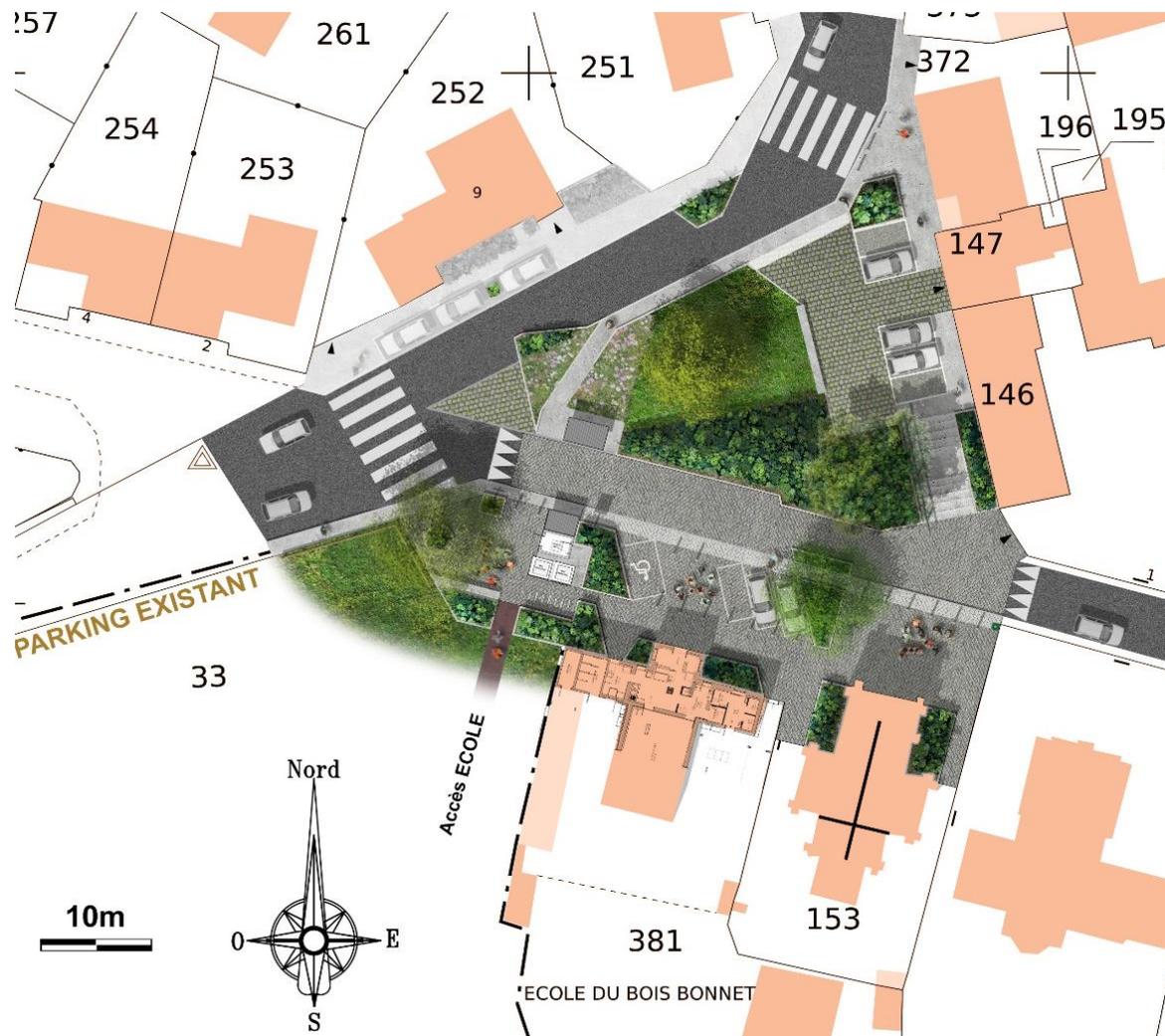
○ Aménagements

- Esquisses pour la rénovation de la place Dagobert à Avilly-Saint-Léonard (en lien avec le CD60 et le CAUE 60)



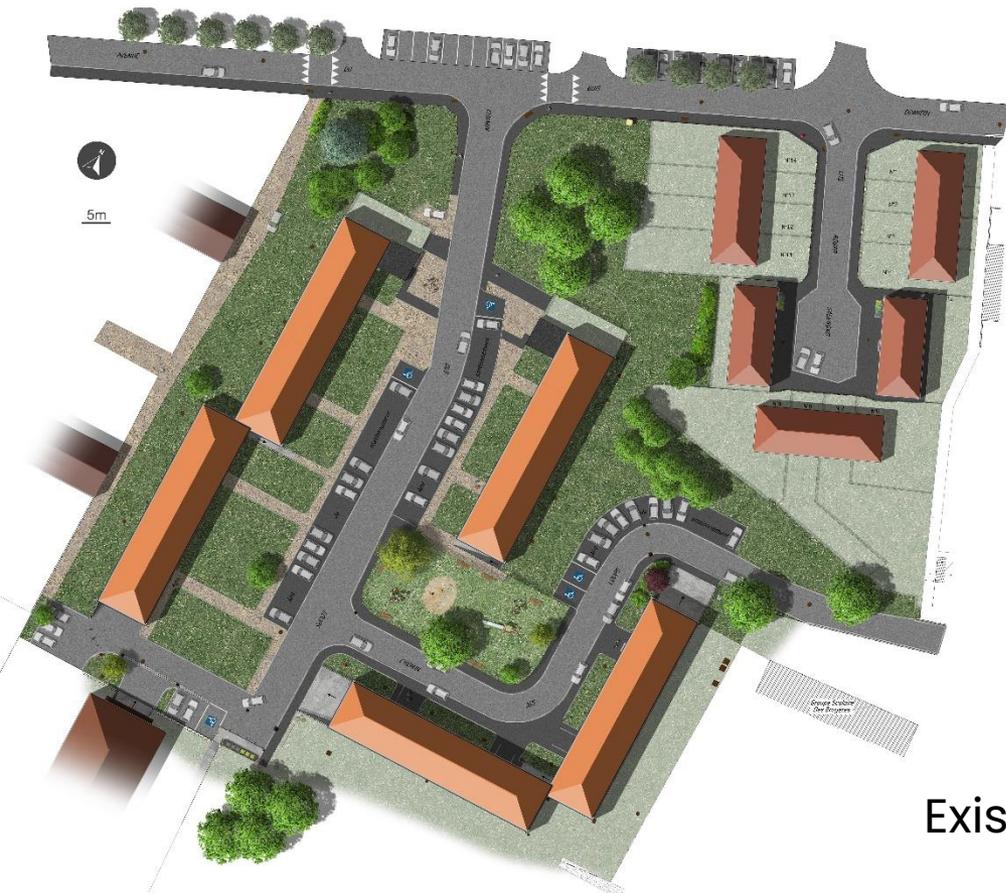
○ Aménagements

- Esquisses pour la rénovation de la place Jules Gautier à Asnières-sur-Oise (Baillon) en partenariat avec le CAUE95



○ Aménagements

- Esquisse pour la rénovation des espaces verts du Chemin des Loups et de la Place des Sports à Coye-La-Forêt



Existant



○ Aménagements

- Esquisse pour la rénovation des espaces verts du Chemin des Loups et de la Place des Sports à Coye-La-Forêt

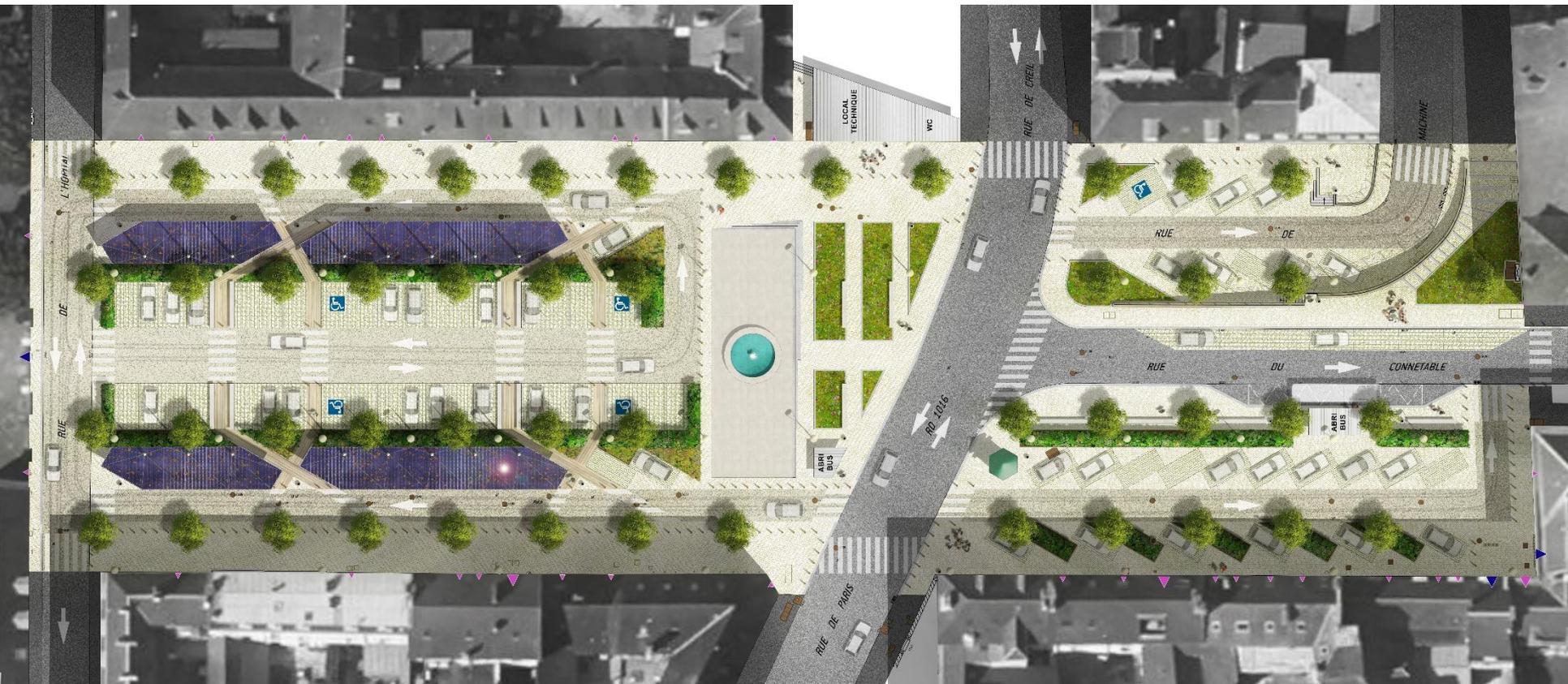


Projet



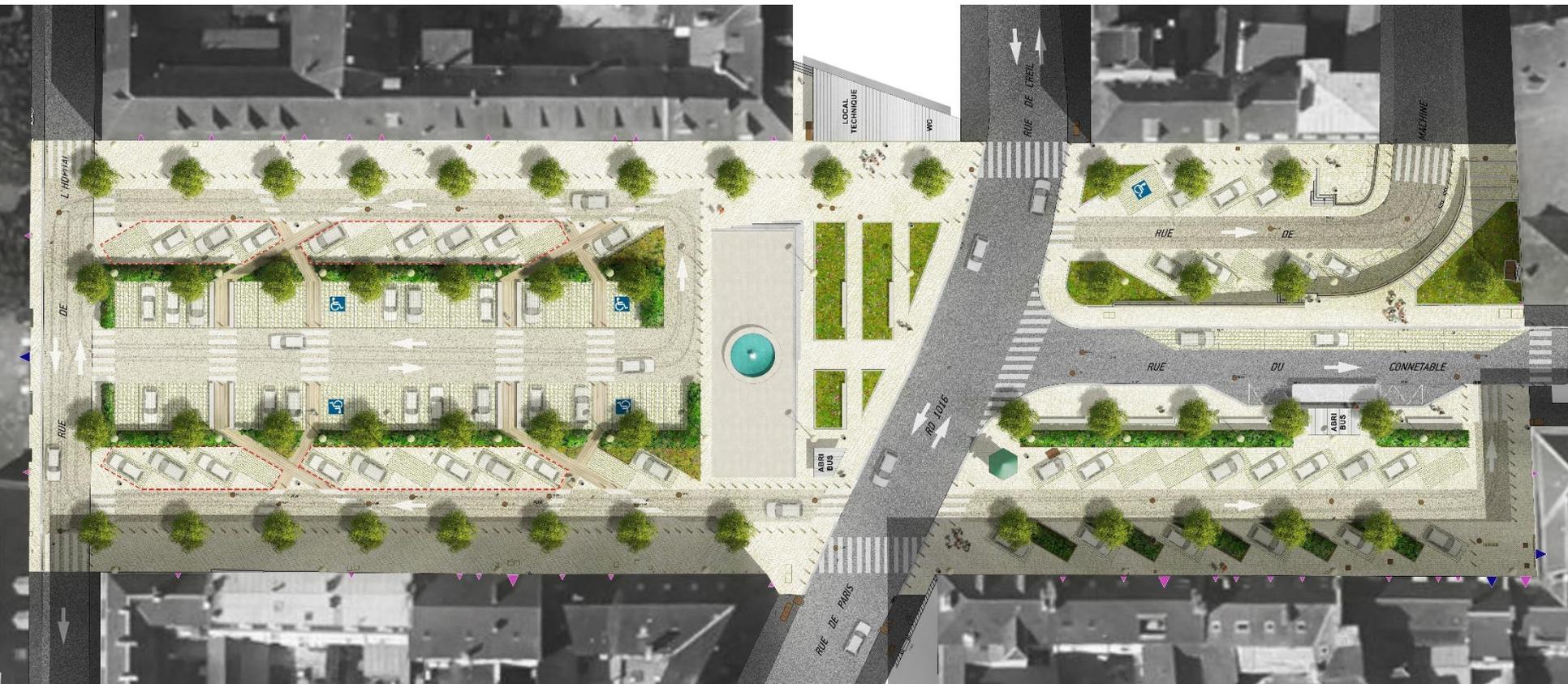
○ Aménagements

- Esquisse en vue de la rénovation de la place Omer Vallon à Chantilly



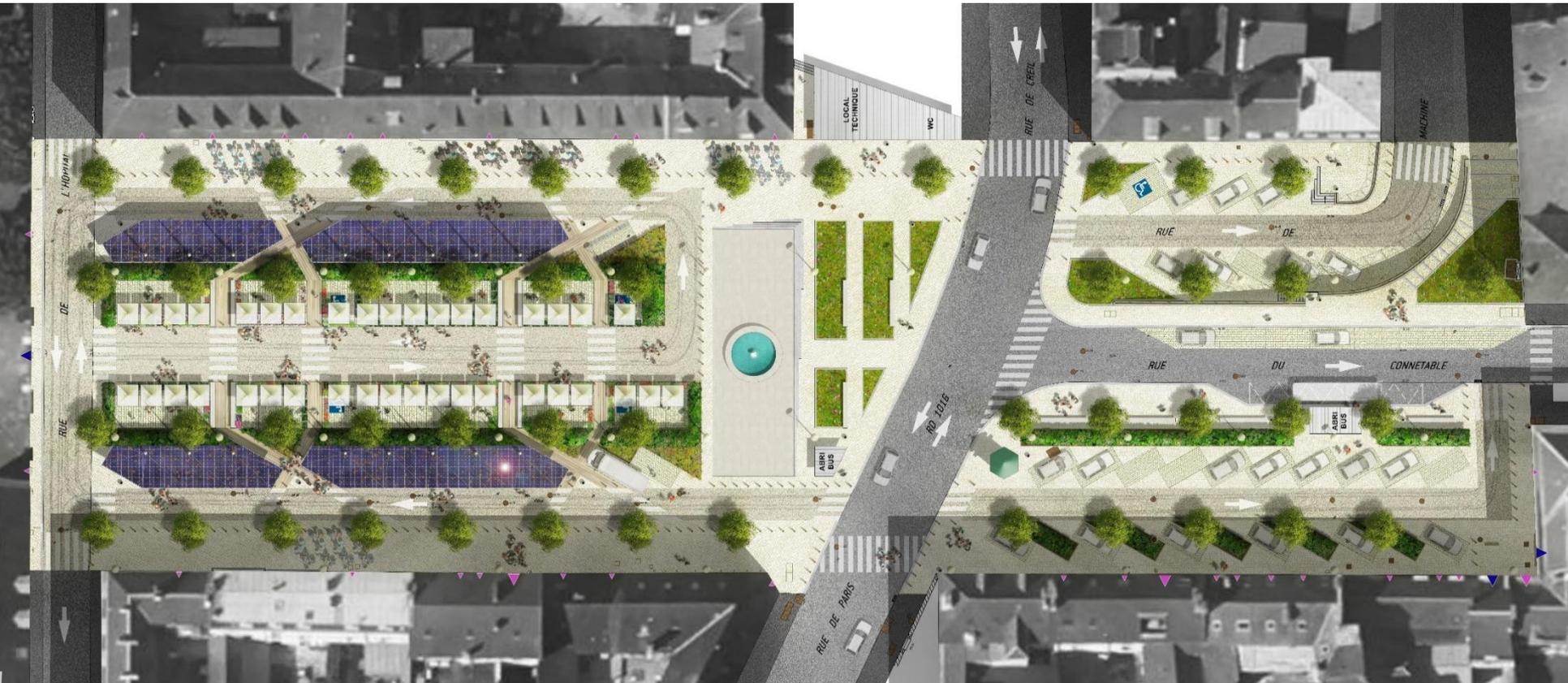
○ Aménagements

- Esquisse en vue de la rénovation de la place Omer Vallon à Chantilly



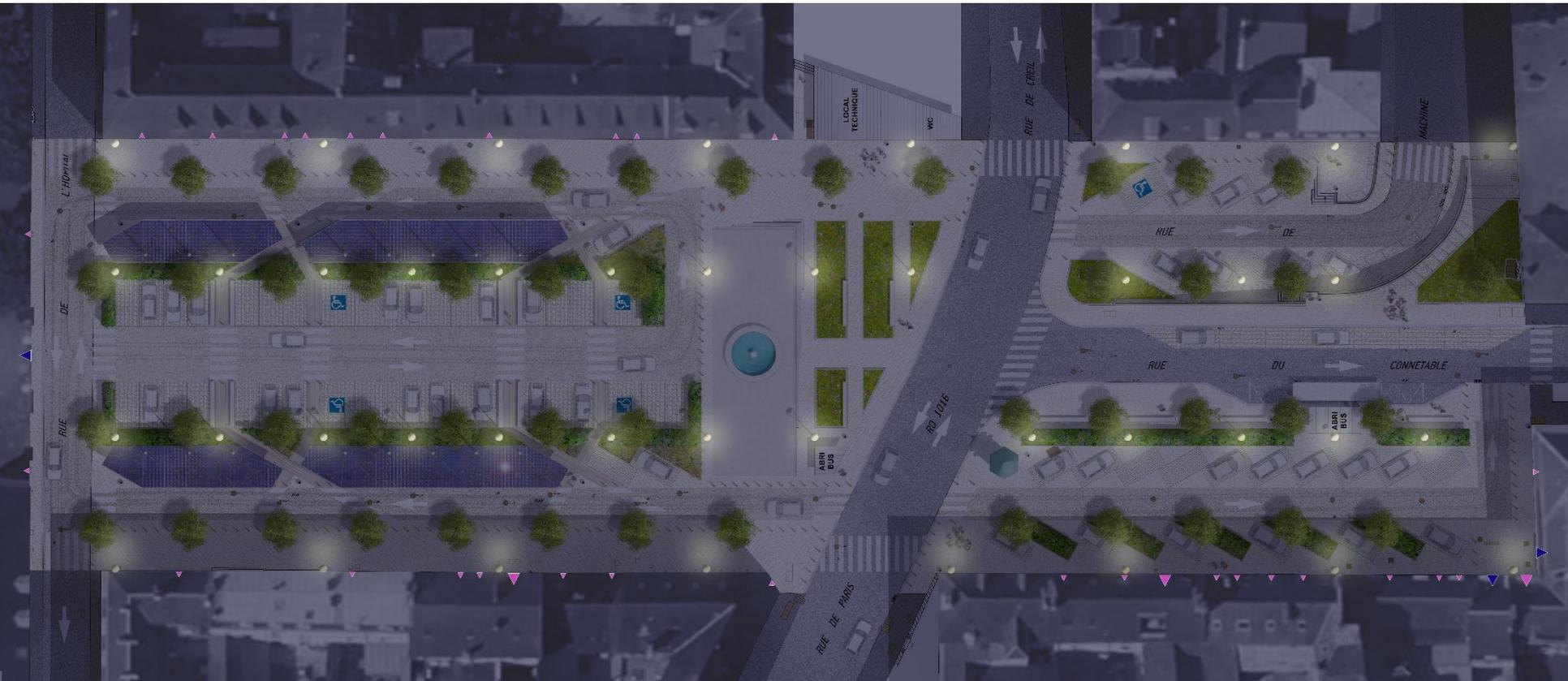
○ Aménagements

- Esquisse en vue de la rénovation de la place Omer Vallon à Chantilly



○ Aménagements

- Esquisse en vue de la rénovation de la place Omer Vallon à Chantilly



Programme d'action et projets 2025

- Architecture – Urbanisme – Paysage

Programme d'actions et projets 2025



○ **Architecture**

- Cahier de recommandations architecturales de Roberval
- Concours de maîtrise d'œuvre pour le projet de cantine à Thiers-sur-Thève
- Accompagnement de la commune de Chantilly pour la phase projet concernant le projet de réhabilitation de l'espace Bouteiller

Programme d'actions et projets 2025



○ Urbanisme

Etat d'avancement des procédures	Délibération lancement	Débat PADD	Arrêt projet	Avis PNR	Présentation avis à l'enquête publique	Approbation PLU
THIERS SUR THEVE	révision	x	x	avis en Bureau		
MORTEFONTAINE	élaboration	x	x	avis en Bureau		
BARBERY	modification	x	x	avis en Bureau		
LUZARCHES	révision	x	x	avis en Bureau	fait	x
MAFFLIERS	modification			pas d'avis		
VILLIERS-ADAM	2 rév et 2 modif			fait	fait	
VERNEUIL-EN-HALATTE	révision	x				
APREMONT	révision					
FONTAINE-CHAALIS	révision					
VILLERS-SAINT-FRAMBOURG-OGNON	élaboration	x				
ASNIERES-SUR-OISE	révision	x?				
PRESLES	révision	x				
SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	révision	?				
COYE-LA-FORET	révision					
CREIL	révision					
SENLIS	révision	x				
AUGER-SAINT-VINCENT	élaboration					
MONTLOGNON	élaboration					
BOREST	modification					

Programme d'actions et projets 2025



- **Paysage**

- Nanteuil-le Haudouin, aménagement de la cour de la médiathèque

Merci de votre attention !

Architecture – Urbanisme – Paysage

Contacts :

Solange DUCHARDT

Chargée de mission Paysage

s.duchardt@parc-oise-paysdefrance.fr

06 27 69 40 33

Claire GOUDOUR

Chargée de mission Urbanisme

c.goudour@parc-oise-paysdefrance.fr

06 27 69 65 93

Nicolas LEBESGUE

Chargé de mission Paysage

n.lebesgue@parc-oise-paysdefrance.fr

06 29 94 95 75

Philippe MEURANT

Architecte

p.meurant@parc-oise-paysdefrance.fr

06 27 69 12 59

Marie STURMA

Chargée de mission Agriculture

m.sturma@parc-oise-paysdefrance.fr

06 27 69 12 66